

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SCIENCES DE GESTION  
ET DES SCIENCES COMMERCIALES  
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERE ET COMPTABILITE



# Mémoire

de fin d'études  
en vue d'obtention d'un diplôme master  
en sciences financière et comptabilité  
Option : finance d'entreprise

## ***THEME***

Le financement des entreprises  
par la banque : Crédit d'exploitation  
Cas: C.P.A

**Présenté par :**

M<sup>elle</sup> KASMI DJAMILA  
M<sup>elle</sup> GHELLAL IMAN

**Encadré par :**

M<sup>R</sup> Ahmed AILEM

Promotion : 2021/2022

## ∞ Remerciements ∞

*Nous remercions tous d'abord le Bon Dieu.*

*Nous remercions notre promoteur M. Ahmed Ailem, le personnel du CPA de Tizi Ouzou, ainsi que le personnel du département des sciences financières et comptabilité et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

## ❧ *Dédicaces* ❧

*Je dédie ce travail à :*

❧ *Mes parents qui m'ont encouragé et soutenu* ❧

*durant toute la durée de mes études.*

❧ *A ma sœur Tasseda* ❧

❧ *A mon encadreur monsieur Ahmed Hilem* ❧

❧ *A mes amies* ❧

❧ *A ma binôme Iman* ❧

❧ *Djamila* ❧

## ❧ Dédicaces ❧

*Je dédie ce travail à :*

✧ *La personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour elle, à l'être qui m'est le plus cher, à ma douce mère ✧*

✧ *Mon cher père qui a payé de vingt quatre années d'amour et de sacrifice le prix de ma façon de penser. Père je te remercie d'avoir fait de moi une femme. Puisse ce modeste travail constitue une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposé pour assurer mon éducation Merci Papa ✧*

✧ *Mes chères sœurs Meriem, Linda et Nawel ✧*

✧ *Mes nièces Lea et Alaa ✧*

✧ *Mes neveux Racim et Mohamed ✧*

✧ *Mes chers amis qui étaient toujours à mes côtés et qui m'avaient aidé et encouragé ✧*

✧ *Mon binôme Djamilia ✧*

✧ *Toute ma famille Ghellal, Ghecil, Ghedir ✧*

✧ *Iman ✧*

# Sommaire général

Introduction générale-----	01
----------------------------	----

## **Partie 1 : Les crédits d'investissement, les crédits d'exploitation et leurs financement**

Introduction-----	03
-------------------	----

### **Chapitre I : Le cadre théorique**

Introduction-----	04
-------------------	----

Section 1 : Le crédit et le risque de crédit-----	04
---	----

1-1- Le crédit, ses supports et les niveaux du risque de crédit-----	04
--	----

1-1-1- Définition de crédit-----	04
----------------------------------	----

1-1-2- Les supports de crédit-----	05
------------------------------------	----

1-1-3- Les niveaux de risque de crédit-----	07
---	----

1-2- Prévention, limitation et gestion du risque de crédit-----	08
---	----

1-2-1- Prévention et limitation du risque de crédit-----	08
--	----

1-2-2- Gestion du risque de crédit-----	12
---	----

Section 2 : L'entreprise-----	13
-------------------------------	----

2-1- Définition de l'entreprise-----	13
--------------------------------------	----

2-2- Le rôle de l'entreprise-----	13
-----------------------------------	----

Section 3 : La banque-----	14
----------------------------	----

3-1- Définition et rôle de la banque-----	14
---	----

3-1-1- Définition de la banque-----	14
-------------------------------------	----

3-1-2- Le rôle de la banque-----	15
----------------------------------	----

3-2- La loi 90-10 du 14 avril 1990 portant sur la monnaie et le crédit-----	17
---	----

3-2-1- Présentation de la loi 90-10-----	18
--	----

3-2-2- Objectifs de la loi 90-10-----	18
---------------------------------------	----

3-2-3- Les réformes de la loi 90-10-----	20
--	----

Conclusion-----	25
-----------------	----

## Chapitre II : Les procédés de financement auprès d'une banque

Introduction	26
Section 1 : Le financement	26
1-1- Définition du financement	26
1-2- Les types de financement	27
1-2-1- L'autofinancement	27
1-2-2- Le marché financier (bourse)	27
1-2-3- Le financement par des organismes prêteurs (l'emprunt bancaire, marché monétaire)	28
Section 2 : Le crédit d'investissement	29
2-1- Définition du crédit d'investissement	29
2-2- Les types de crédit d'investissement	29
2-2-1- Les crédits à moyen terme	29
2-2-2- Les crédits d'investissement à long terme	30
2-2-3- Le crédit bail (leasing)	31
Section 3 : Le crédit d'exploitation	33
3-1- Définition du crédit d'exploitation	33
3-2- Les types de crédit d'exploitation	33
3-2-1- Les crédits par caisse	33
3-2-2- Les crédits par signature	35
Conclusion	38

## Chapitre III : Les procédures d'octroi d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation

Introduction	39
Section 1 : Généralités sur le montage d'un dossier de crédit d'investissement et d'un dossier de crédit d'exploitation	40
1-1- Le dossier de crédit et la demande de client	40
1-1-1- Le dossier de crédit	40
1-1-2- La demande de client	40

1-2- Vérifications préalables-----	41
1-2-1- volet juridique-----	41
1-2-2- volet statistique-----	41
Section 2 : Le montage d'un dossier de crédit d'investissement et d'un dossier de crédit d'exploitation-----	43
2-1- Le montage d'un dossier de crédit d'investissement-----	43
2-2- Le montage d'un dossier de crédit d'exploitation-----	46
Section 3 : L'analyse financière d'un dossier de crédit d'investissement et d'un dossier de crédit d'exploitation-----	51
3-1- L'analyse financière d'un dossier de crédit d'investissement-----	51
3-1-1- L'analyse de l'activité-----	51
3-1-2- Avantage de la rentabilité-----	54
3-1-3- Les ratios de gestion et de rentabilité financière-----	56
3-2- L'analyse financière d'un dossier de crédit d'exploitation-----	58
3-2-1- Les ratios utilisés-----	58
3-2-2- Analyse de la structure financière-----	59
Conclusion-----	79

## **Partie 2 : Cas pratique**

Introduction -----	80
--------------------	----

### **Chapitre I : La présentation et l'organisation de l'organisme d'accueil**

#### **CPA**

Section 1 : présentation de CPA-----	81
1-1- Historique du crédit populaire d'Algérie (CPA)-----	81
1-2- Organisation et attribution du service de crédit-----	82
1-3- Réalisation du service crédit CPA-----	83
1-4- Le diagramme de l'agence 194 -----	84

## Chapitre II : **Etude de cas**

Section 1 : L'analyse de l'activité du marché-----	85
1-1- Présentation de l'entreprise-----	85
1-2- Examinassions de la demande-----	86
1-3- Relation banque-Entreprise-----	86
1-4- Analyse des soldes intermédiaires de gestion-----	87
1-5- Analyse des indicateurs de l'équilibre financier-----	90
1-6- Analyse par les ratios-----	91
Section 2 : Analyse de la situation financière de l'entreprise-----	92
2-1- Analyse des bilans financiers-----	92
Section 3 : La décision finale -----	96
3-1- Conclusion de l'étude-----	96
3-2- La conclusion de la banque-----	97
Conclusion-----	97
Conclusion générale-----	98
Bibliographie-----	100
Annexe	

*Introduction*

*générale*

## **Introduction générale :**

A partir des années 1990, l'Algérie s'ouvre progressivement à l'économie de marché, avec comme corollaire, la privatisation des entreprises publiques et le développement du secteur privé.

Le système bancaire a connu de profondes réformes. Des nouvelles lois l'ont orienté vers une logique de compétition et de concurrence avec, pour but, l'émergence d'un ensemble moderne et performant, en prise directe sur les réalités nationales et internationales. Elles marquent ainsi, la rupture avec la logique administrative et consacrent le retour à l'orthodoxie bancaire universelle. Les réformes engagées dans le cadre de l'autonomie de l'entreprise visent à rétablir la normalité dans les relations banques-entreprises en réaffirmant leur « caractère commercial ». Ces relations sont régies par les règles de la commercialité dans le cadre d'engagements contractuels.

La loi promulguée en Avril 1990<sup>1</sup>, est un nouvel outil législatif de soutien aux réformes économiques engagées dès 1988<sup>2</sup>. Ces réformes désengageront peu à peu l'Etat au profit de l'entreprise au sens plein de terme « économiques ».

Cette loi d'Avril 1990 permet à la banque centrale d'Algérie la réattribution de ses missions de « banque des banques » que les réglementations lui a toujours reconnues.

Les besoins de financement qui sont en général sollicités par les entreprises auprès des banques sont de deux (02) formes de crédit qui sont : le crédit d'exploitation et le crédit d'investissement.

-Comment s'effectue le financement des entreprises par les banques ?

-Qu'est ce qu'une opération de crédit, quelles sont ses formes et quel est le risque de crédit ?

-Comment l'évaluer, le prévenir, le limiter et le gérer ?

---

<sup>1</sup> -loi du 14 -4-1990-50 N°16 du 18-4-1990

<sup>2</sup> -loi N°88-01 du 12-01-1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques.

C'est à cet ensemble de questions qui constitue la problématique du financement bancaire, auquel nous essaierons d'apporter des éléments de réponse dans l'élaboration de notre travail.

Nous allons structurer notre travail en deux parties :

La première partie, a vocation pédagogique, sera consacrée à la présentation des principaux concepts théoriques qui seront utilisés au cours de l'étude. Elle sera subdivisée en trois (03) chapitres :

- Le cadre théorique.
- Les procédés de financement auprès d'une banque.
- Les procédures d'octroi d'un dossier de crédit d'investissement et d'un dossier de crédit d'exploitation.

La seconde partie sera consacrée à l'étude d'un cas pratique à travers l'analyse des documents comptables d'une exploitation agricole sollicitant un crédit auprès de la CPA pour le financement d'un camion. Elle sera divisée en deux chapitres :

- Le premier sera consacré à une présentation de l'organisme d'accueil.
- Le second versera dans l'interprétation des différents documents comptable par différentes méthodes, notamment les indicateurs de l'équilibre financier et les ratios.

# *Partie 1:*

*Les crédits d'investissement,  
les crédits d'exploitation et leurs  
financement*

## **Partie 1 : Les crédits d'investissement et les crédits d'exploitation et leur financement.**

### **Introduction :**

L'objectif de cette partie est de permettre de cerner les champs de l'étude, de faire une présentation des concepts et méthodes utilisés. Ce qui s'avère indispensable pour l'évaluation et l'appréciation à sa juste valeur de notre travail.

A cet effet, nous prévoyons trois (03) chapitres :

Le premier sera consacré aux différents crédits, à l'entreprise et à la banque, ainsi que les risques liés aux crédits ;

Le second chapitre sera question de la présentation des procédés de financements auprès d'une banque (crédit d'investissement et crédit d'exploitation) ;

Le troisième chapitre sera consacré à la présentation des procédures d'octroi d'un crédit et l'analyse financière d'un dossier de crédit d'investissement et d'un dossier d'un crédit d'exploitation.

Chapitre 1:

Le cadre

théorique

## **Chapitre I : le cadre théorique**

### **Introduction :**

Avant d'entamer notre travail de recherche, nous allons faire recours aux quelques notions indispensables telles que les crédits, la banque et l'entreprise, pour comprendre les techniques et les méthodes que nous essayerons de développer ultérieurement.

### **Section1 : le crédit et le risque de crédit**

#### **1-1-le crédit, ses supports et les niveaux de risque de crédit**

##### **1-1-1- Définition de crédit**

Le crédit désigne une opération qui permet au débiteur de différer son paiement, ce qui suppose la confiance du créancier, en d'autres termes, le crédit est un prêt accordé par un organisme bancaire contre une promesse de remboursement dans un délai déterminé et paiement d'intérêt (le terme de crédit vient du mot latin credere qui veut dire confiance).

Aujourd'hui, le crédit se présente sous formes de :

- Prêt de monnaie donnant lieu à un paiement d'intérêt.
- Ouverture d'une ligne de crédit.
- Délai de paiement accordé à l'acheteur, le prix payé étant alors plus important qu'au comptant car il intègre la rémunération du créancier.

Le crédit, en économie, est un terme désignant des transactions en nature ou en espèce effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance.

En général, une opération de crédit est une opération par laquelle le banquier met à la disposition de son client une somme d'argent (généralement sollicitée).

Actuellement, les banques peuvent être considérées comme des intermédiaires financiers entre les agents à capacité de financement et les agents qui ont besoin de financement.

### **1-1-2- Les supports de crédit**

#### **A- Les trois supports de crédit**

Il y a trois (03) supports du crédit :

- Le temps
- La promesse
- La confiance

L'acte de crédit se traduit par un décalage dans le temps de deux (02) prestations ; celle du prêteur et celle de l'emprunteur.

-La prestation du prêteur est immédiate. Elle consiste pour le banquier en la mise à disposition de fonds ou la prise d'engagement auprès de tiers.

-La prestation de l'emprunteur différée dans le temps, elle repose sur la promesse tacite ou écrite de l'emprunteur de rembourser les fonds prêtés à une date donnée ou à partir d'une date plus au moins éloignée.

L'acceptation de ce décalage permet au banquier d'introduire un troisième facteur qui est la confiance, confiance dans le respect des engagements pris par le client dans son professionnalisme, dans ses capacités techniques et commerciales de son entreprise et dans la qualité de ses produits.

La confiance demande du temps et c'est sans doute la raison pour laquelle le banquier n'accorde que très difficilement son aide financière à une affaire récemment domiciliée à ses guichets.

En réalité, s'il existe pour le banquier un problème de confiance vis-à-vis du client, ce même problème se pose dans l'autre sens. Le client est en droit d'exiger de son banquier de bien connaître son métier, de prouver sa compétence et son sens du risque.

## **B- Le risque lie à l'opération de crédit**

L'acte de crédit est sous entendu par le temps, la promesse et la confiance qui provoquent un risque ; le risque de non remboursement appelé également risque d'insolvabilité de l'emprunteur. Ce risque est inhérent à toute opération de crédit et le banquier doit nécessairement l'évaluer avant de décider de la suite à donner à la demande de financement.

La défaillance d'un débiteur peut avoir de fâcheuses conséquences sur l'équilibre financier de la banque prêteuse. Pour poursuivre ses activités, elle doit reconstruire ses liquidités en recourant à un endettement supplémentaire par le biais du marché monétaire (avec paiement d'un intérêt élevé) ou du découvert auprès de la banque d'Algérie (au taux dit « super enfer »). Cet endettement supplémentaire ne fait qu'affaiblir sa rentabilité, puisque cela revient à couvrir le crédit non remboursé par une nouvelle dette contractée auprès d'un tiers à un taux souvent supérieur au taux de crédit initialement consenti.

On comprend alors l'importance qu'il y a pour le banquier prêteur de veiller à ce que ses crédits soient octroyés dans des conditions suffisamment sécurisantes pour son établissement.

Cette maîtrise du risque de crédit suppose une double compétence. Une première en matière d'évaluation de risque, ce qui implique une parfaite connaissance des procédés d'analyse des dossiers de crédit, ainsi que des facultés de jugement qui permettent de mesurer et d'apprécier à leur juste valeur les risques. Dans tous les cas le banquier est dans l'obligation d'observer une surveillance attentive et continue des risques au niveau de certains éléments de l'entreprise, ainsi qu'aux différentes étapes de la relation banque – entreprise.

### **1-1-3- Les niveaux de risque de crédit :**

**A- Définition de risque de crédit:** Le risque de crédit est le risque auquel s'expose un créancier dans les cas où le débiteur se révèle incapable de respecter ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette ou de payer les intérêts de cette dette. Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à trois niveaux :

#### **B- Les types de risque :**

##### **✓ B-1- le risque individuel :**

Il est appelé aussi risque particulier à l'entreprise. Il est fonction de la situation financière, industrielle et commerciale de l'entreprise, ainsi que de la compétence technique et de la moralité des dirigeants. Ce risque est grand lorsque les crédits accordés concernent des entreprises qui manquent de ressources, endettées ou dont la trésorerie est lourde. Le risque particulier est enfin fonction de la nature de l'opération financée, de sa durée, et de son montant.

##### **✓ B-2- Le risque sectoriel :**

Il est appelé aussi risque professionnel ou corporatif, il est lié à la branche d'activité.

Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitations commerciale ou industrielle d'une activité donnée suite à des évènements précis : pénuries des matières premières, effondrement des prix, modification profondes dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalents et moins chers, évolution de la mode ou désaffection de la clientèle.

Ces engagements peuvent entraîner un dysfonctionnement de l'entreprise, et compromettre le remboursement des crédits.

Ce risque menace les banques trop engagées financièrement dans un secteur d'activité donné. Il suffit que ce secteur soit durement frappé par une

forte crise (situation, contraction du marché, concurrence de produits étrangers de meilleure qualité et prix) pour que la banque connaisse de graves difficultés.

### ✓ **B-3- Le risque général :**

Ce risque est lié à la survenance de crise politique ou économique interne ou encore d'évènements naturels tel que les inondations, les séismes, les sécheresses, les épidémies, qui peuvent causer des préjudices importants aux entreprises. Les crises de grande ampleur peuvent même amener des entreprises à déposer leur bilan.

## **1-2 - Prévention, limitation et gestion du risque de crédit :**

### **1-2-1- Prévention et limitation du risque de crédit :**

#### **A- prévention du risque de crédit**

- **Les sources d'information :**

C'est à partir d'informations émanant d'origines diverses que le banquier apprécie, prévient et limite le risque.

#### **1- Les renseignements obtenus du client :**

Le dossier de client renferme plusieurs documents, sources précieuses d'informations : statuts, délibération, relevés de comptes...

Mais les plus riches en éléments d'informations sont les documents comptables dont la pièce maîtresse est le bilan. Le bilan doit être présenté très clairement avec un maximum d'informations qui permettront au chef d'entreprise de prendre les décisions appropriées.

En effet, les négociations entre le banquier et le chef d'entreprise à l'occasion d'une demande de crédit permettent à l'un et à l'autre de mieux se connaître et de comprendre les contraintes, préoccupation et appréhensions de chacun. C'est d'ailleurs à la suite de conversations franches et sincères que peut naître une confiance réciproque. Ces discussions permettent au banquier de connaître les projets futurs de son client, ses espoirs, voire ses problèmes.

Elles peuvent l'informer et obtenir des indications sur certains postes de bilan ainsi que des précisions sur ses engagements hors bilan...

Ces discussions informent enfin le banquier sur la situation de son client vis-à-vis des créanciers privilégiés, un extrait de rôle et une attestation parafiscale sont généralement réclamés.

## **2 - Les renseignements obtenus de l'extérieur :**

Le recours à la centrale des risques de la banque d'Algérie permet de savoir si le client est déjà engagé auprès des confrères.

Sachant que chaque banque commerciale est tenue d'adresser régulièrement à la centrale des risques le montant des crédits consentis à sa clientèle. La centrale des risques totalise ces informations par client et par nature de crédit, et retourne à chaque établissement le volume des concours octroyés à chaque client. Il est ainsi possible pour chaque banque prêteuse de connaître le niveau d'engagement de son emprunteur auprès des confrères.

La centrale des bilans de la banque d'Algérie, une fois opérationnelle, fournirait bon nombre d'informations et indications. Il serait possible notamment de mieux positionner l'entreprise étudiée au regard des ratios de référence du secteur concerné.

Il est également possible d'obtenir des renseignements commerciaux auprès des confrères.

- **Nécessité d'une étude approfondie des dossiers de crédit :**

L'étude détaillée de la situation passée présente et future des entreprises qui sollicitent son aide financière est le moyen le plus efficace dont dispose le banquier pour limiter les risques liés à l'octroi de crédits.

D'une manière générale, lorsqu'il s'agit de financements sollicités par des entreprises en activité, c'est au travers l'évolution dans le temps des postes des trois derniers bilans et les comptes de résultats que le banquier apprécie leur

structure financière, leur situation de trésorerie, leur solvabilité et leur rentabilité.

L'étude de ces documents, l'évolution des ratios sur plusieurs exercices, l'analyse des tendances et comportements de ces entreprises lui permettent de tirer des conclusions sur leurs politiques financières, industrielles et commerciales, et donc de se faire une idée du risque probable.

## **B- Limitation du risque de crédit :**

- **Limitation du risque par sa division:**

La banque limite ses risques en répartissant ses emplois sur le plus grand nombre possible d'entreprise, de secteurs d'activités et de régions.

La division du risque constitue l'un des principes de base de la distribution du crédit. Il s'agit d'un principe universel consacré par les ratios prudentiels.

La division du risque suppose de limiter en volume les crédits qui peuvent être accordés à un seul client.

Cette division du risque sur le plan individuel doit être complétée par une division du risque sectoriel ou régional.

- **Limitation du risque par le respect des règles prudentielles :**

Tenue de se conformer aux règles universelles de l'orthodoxie bancaire en matière de crédit, la banque commerciale algérienne doit également obéir aux règles prudentielles édictées par la banque d'Algérie.

Ces règles imposent comme dans la plupart des pays une première limite aux engagements globaux des banques et une seconde à leurs engagements sur un même client.

Ces règles ont notamment pour objectif :

- D'éviter le risque de concentration des engagements sur un seul et même bénéficiaire ou le groupe de bénéficiaires ;
- D'interrompre la détérioration du ratio de solvabilité de la banque
- De garantir les dépôts de sa clientèle en assurant une couverture minimale permanente des crédits distribués par ses fonds propres
- D'harmoniser les pratiques du secteur bancaire et financier national et de les rapprocher des normes et pratiques internationales.

- **Limitation du risque par une politique sélective du crédit :**

La banque d'Algérie procède à un contrôle quantitatif et qualitatif des crédits consentis par les banques commerciales afin de réduire la masse des crédits et limiter la création monétaire, mais aussi afin d'obliger les banques commerciales à une politique sélective du crédit.

Elle fixe pour chacune d'elle, des limites de réescompte et use de son pouvoir discrétionnaire en matière d'admission ou de rejet des concours proposés au réescompte.

- **Limitation du risque par le contrôle de la commission bancaire :**

La commission bancaire est un organe présidé par le gouverneur de la banque d'Algérie. Elle est chargée d'examiner les conditions d'exploitation et la situation financière, de contrôler la bonne application de la réglementation bancaire, de sanctionner les manquements et de veiller au respect des règles de bonne conduite de la profession.

### **1-2-2-Gestion du risque de crédit :**

- **La surveillance de l'entreprise à tous les niveaux de risque :**

Gérer le risque, c'est exercer pendant toute la durée de vie du crédit, une étroite surveillance de l'entreprise au niveau de ses quatre éléments ou composantes qui sont : les hommes, le couple, produit / marché, les moyens d'exploitation et les moyens financiers. Il s'agit de prévoir tout glissement vers une situation qui pourrait compromettre la bonne sortie du concours.

Pour chacun de ces éléments, il existe des outils de surveillance interne et externe à la banque et des clignotants d'alerte qui permettent de déclencher rapidement les actions nécessaires pour la sauvegarde des intérêts de la banque.

- **La surveillance de l'entreprise depuis l'entrée en relation :**

Le risque de crédit est omniprésent pour le banquier à toutes les étapes de sa relation avec son client, et avant même qu'il ne soit sollicité pour un financement.

Ainsi, et à l'ouverture du compte d'une entreprise qui ne demande pas de crédit, le banquier doit avoir une bonne vision de ce que sera l'activité de cette relation et prendre ses précaution pour ne pas se faire « imposer » des crédits futurs qui, très souvent débutent par des décaissement dits « passagers » pour se répéter régulièrement puis se transformer en crédits de plus longue durée.

Il est important de demander un plan prévisionnel d'activité et en déterminer le fonctionnement du compte bancaire. La surveillance doit être rigoureuse.

## **Section2 : l'entreprise**

### **2-1-Définition de l'entreprise :**

L'entreprise est un agent économique indépendant qui utilise des hommes, du matériel et de matières premières (facteurs de production) afin de produire des biens et des services destinés à être vendus sur le marché.

L'entreprise organise au mieux le travail des hommes et des machines afin d'obtenir le meilleur résultat avec le minimum de frais.

### **2-2-Le rôle de l'entreprise :**

L'entreprise joue un rôle très important grâce à ses moyens et son organisation, ce qui lui permet de produire des biens et des services qu'elle met à la disposition des consommateurs.

Pour que l'entreprise produise, elle a besoin de main d'œuvre donc elle crée de l'emploi.

Sa raison d'être est la recherche de bénéfice à l'exploitation des entreprises de service public, coopératives et mutuelles.

## **Section3 : La banque**

Dans toute économie, la banque joue un rôle important. Elle est l'une des premières ressources de financement de l'activité économique, son intervention dans la création d'entreprise lorsqu'elle est sollicitée.

Le système bancaire actuel algérien ne répond pas aux normes internationales, c'est un système qui, en dépit de quelques semblants de réformes, n'arrive toujours à attirer l'investissement.

Pour que la banque joue pleinement son rôle, les réformes à engager doivent impérativement libérer l'esprit d'initiative des banquiers et raccourcir les délais dans les études des dossiers.

### **3-1- Définition et rôle de la banque :**

#### **3-1-1-Définition de la banque :**

La banque est un établissement de crédit ayant pour objet de procurer des services financiers aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, qu'elles soient privées ou publiques.

L'activité de banque consiste à collecter des fonds qui, mobilisés sous forme variables (par octroi d'un prêt par exemple), permettent le financement de l'activité économique.

La banque joue un rôle économique fondamental dans la mesure où elle finance l'activité à travers la création monétaire. En d'autre terme, c'est une entreprise qui a un statut juridique, une organisation, un système de pilotage et une stratégie. Elle a des activités spécifiques et contribue au financement du secteur public et du secteur privé, elle collecte l'épargne qu'elle mis à la disposition des agents économiques sous forme de crédit.

La banque a pour objet de fournir des produits et des services financiers variés. Elle forme un réseau qui est constitué de banque à statut commercial, de banque d'affaire, de banque de dépôt, de banque généraliste.

### **3-1-2-Le rôle de la banque :**

En Algérie, le rôle des banques se limite principalement à collecter des dépôts et accorder des crédits. Sous la pression de la concurrence, les banques ont dû élargir leur champ de compétences si bien qu'aujourd'hui, il est possible de dénombrer cinq (05) missions qui sont :

#### **❖ La gestion du système de paiement :**

L'organisation du système de paiement est une fonction très présente. Les banques gèrent en effet tout le système comptable permettant l'enregistrement des flux monétaires entre les agents économiques.

A l'intérieur de ce concept général de gestion de système de paiement, il se trouve des fonctions plus précises parmi lesquelles :

-La gestion des opérations de change qui, historiquement fût une des premières missions assumées par l'Etat.

-La gestion de dépôts à vue enregistrés en compte courant et permettant aux titulaires des comptes de payer par chèque et cartes de crédit les achats de biens et services en rendant les transactions par ce biais, plus aisés, plus rapides et plus sûres, les banques ont permis un accroissement de l'activité économique et c'est là un service considérable qu'elles rendent à la société depuis la révolution industrielle.

-la garde de valeur (Or, titres), pour le compte du tiers, a cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que les premières banques assurèrent la garde de valeurs contre remise d'un certificat de dépôt qui ne tarde pas à circuler comme moyen de paiement.

#### **❖ Mission d'intermédiaire :**

Elle est essentielle et s'avère directement liée à la transformation des ressources collectées (dépôts reçus) en crédit. En effet, c'est avec les fonds collectés auprès des ménages que les banques financent les projets d'investissements et d'exploitation, tout en prenant la précaution de fixer les

échéances. Ce procédé permet aux banques de mobiliser des capitaux très importants.

#### ❖ **Mission d'assurance :**

Cette mission s'exerce vis-à-vis des clients de la banque et du risque d'insolvabilité de ceux-ci.

Lorsque ce risque est matérialisé, la banque peut intervenir en fournissant les liquidités sans lesquelles le client serait défaut, cette assurance implicite peut prendre plusieurs formes allant de l'autorisation de découvert à l'escompte d'effets en passant par la signature d'un accord de substitution pour les entreprises engagées dans un programme d'émission de titres.

Si cette mission d'assurance est assumée par le biais d'un crédit accordé, elle diffère fondamentalement de la mission d'intermédiation dans la mesure où celle qui fonde la demande de liquidation qui, s'il n'est pas contourné, peut entraîner la rupture de la relation commerciale entre banque et son client.

#### ❖ **Mission de conseil :**

Cette mission est extrêmement large et de plus en plus valorisée pour deux (02) raisons :

- \* D'une part, la complexité des opérations financières (notamment en matière de gestion des risques) et de la tendance observée de faire des directions financières des centres de profits incitent les entreprises à solliciter l'avis d'experts financiers que les banques, par leurs tailles et leurs positions privilégiées sont les mieux à même d'employer.
- \* D'autre part, la standardisation de certaines activités autorisées une migration naturelle de ces organisations (bancaires) vers les marchés (financiers) imposant aux premières une spécialisation dans les conseils et l'offre de produits sur mesure sous peine de marginalisation ou de disparition pure et simple.

Cette mission de conseil est devenue très large touchant de nombreux domaines tel que ceux de la fiscalité, de la gestion du patrimoine de la trésorerie des opérations de haut de bilans de l'assurance.

### ❖ **Mission de politique :**

Les banques sont ainsi le levier essentiel de la politique monétaire, que celle-ci soit axée sur un contrôle quantitatif, ou sur un contrôle par les taux d'intérêts. Par ailleurs, le système bancaire intervient de façon directe en souscrivant les titres émis par l'Etat.

Par les ressources qu'il mobilise, il a cette capacité de financer l'Etat que ne peuvent avoir les agents économiques pris individuellement.

Les banques se limitent au financement des plans d'investissement et de production des entreprises arrêtées par l'Etat.

Mais le passage à l'économie du marché, le système bancaire Algérien a connu des réformes qui l'ont mené progressivement vers l'ouverture des marchés de l'offre et de la demande, en occurrence une augmentation des mouvements de la banque qui a dû, se doter d'une structure spécialisée lui permettant de répondre aux exigences et besoins de sa clientèle.

### **3-2- : la loi 90-10 du 14 avril 1990 portant sur la monnaie et le crédit.**

La loi 90-10 découle principalement de l'esprit de la constitution de 1989 laquelle annonce une rupture par l'instauration des principes de séparation des pouvoirs.

La loi 90-10 consacre l'indépendance de l'institut d'émission par rapport au pouvoir exécutif.

La monnaie, à l'instar de l'hymne national, du drapeau national et un attribut de la souveraineté nationale devant être mis à l'abri des luttes idéologiques et partisans.

La loi 90-10 vise une transformation radicale des anciennes pratiques dirigiste et la mise en place progressive des règles de gestion historiquement et universellement admises. Elle consacre la réorganisation de l'économie nationale par l'instauration de mécanismes fondés sur les règles de marché.

### **3-2-1- présentation de la loi 90-10 :**

La loi bancaire 90-10 présente une pièce maîtresse de la réforme économique de par ses prescriptions en matière de politique monétaire et financière. Ce texte législatif constitue un tournant décisif dans l'évolution du système bancaire et financier algérien, en introduisant des nouvelles mesures de fonctionnement et de gestion, répondant aux exigences de l'économie de marché et à une orthodoxie bancaire.

Confinée par le passé dans des rôles secondaires voire administratifs, la banque centrale d'Algérie, institut d'émission par excellence s'est vue réhabilitée par la loi 90-10 du 14 avril 1990 portant sur la monnaie et le crédit.

Investie de la responsabilité de la mise en place, de la supervision et du contrôle des mécanismes monétaires, la banque centrale a été rétablie de facto dans sa mission de puissance monétaire comme en témoigne les prérogatives confiées au conseil de la monnaie et du crédit, au gouverneur ainsi qu'à la commission bancaire.

### **3-2-2- objectifs de la loi 90-10.**

#### **3-2-2-1- objectifs économiques :**

-Stopper l'ingérence administrative dans le secteur financier, à ce propos, les établissements financiers et bancaires doivent jouer un rôle universellement défini et des règles de gestion prudentes.

-L'ouverture aux investissements étrangers créateurs d'emplois ou ceux se traduisant par un apport technologique. Aux termes de cette loi, les relations d'affaires entre opérateurs nationaux et étrangers sont encouragées ; en effet des garanties en matière de rapatriement des capitaux et de transfert des revenus,

intérêts et autres sont offertes à l'investisseur étranger. Pour les résidents en Algérie, la loi autorise le transfert des capitaux à l'étranger à fin d'assurer le financement d'activités à l'étranger complémentaires à leurs activités de biens et de services en Algérie.

-Instauration des règles de commercialité au secteur bancaire, d'où l'élimination de la distinction entre opérateur économique (privé public). A cela s'ajoute à titre égal à tous des produits bancaires.

-Ouverture de la profession bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers – principe de démonopolisation.

### **3-2-2-2-Objectifs monétaires et financiers :**

-Réhabiliter le rôle de la banque centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit et des changes.

- Le privilège d'émission de la monnaie est délégué, à titre exclusif, à la banque centrale d'Algérie.
- La banque centrale est dénommée, dans ses relations avec les tiers « banque d'Algérie ».
- La banque centrale est dotée un conseil de la monnaie et du crédit ; comme conseil d'administration et autorité monétaire.
- La surveillance de la banque centrale est confiée à deux senseurs.
- L'intervention de la banque centrale sur le marché monétaire d'une manière active « banque des banques ».

-Rétablir la valeur de la monnaie. La banque centrale émet de la monnaie fiduciaire à titre gratuit, contrôle de règles de la monnaie scripturale. A cela s'ajoute la couverture de la monnaie.

-Aboutir à la bancarisation de l'économie (banques privées et étrangères).

- ✓ Règles prudentielles pour les banques.
- ✓ Protection des déposants.
- ✓ Egalité de tous devant les produits bancaires offerts.

-L'assainissement financier des entreprises publiques par le biais du trésor public.

-Définition et classification des missions dévolues aux banques et établissements financiers.

-Création d'un marché financier.

- ✓ Intervention des banques et établissements financiers en matière de placement, de souscription, d'achat, de vente et de gestion des valeurs mobilières.

- ✓ Source de refinancement des banques.

-L'introduction des facteurs de régulation monétaire tel les ratios bancaires, système de taux, de réserve et de plafonds de refinancement.

### **3-2-3- Les réformes de la loi 90-10 :**

#### **3-2-3-1- Présentation des objectifs de la réforme monétaire et bancaire :**

La réforme monétaire et bancaire, entamée suite à l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988 et mettre fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion administrée. Cette loi allait mettre fin à toute ingérence administrative, et établir des institutions et des instruments afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome. Cette autorité fut chargée de la réalisation de ces objectifs et de la conduite de programmes de ruptures, de réhabilitation et de rénovation des structures.

## **a- Les ruptures :**

Afin de mettre fin d'une façon définitive aux sources d'endettement et d'inflation, il fallait casser les liens institutionnels et les formes instrumentales entre la banque centrale, les banques primaires et le trésor public<sup>1</sup>.

En premier lieu, il y a eu une sorte de séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire. Les deux circuits, bancaire et budgétaire des liquidités, ont été déconnectés et démonétisés. La dette antérieure du trésor a été consolidée avec une échéance de remboursement de 15 ans<sup>2</sup>. Les avances de la banque centrale au trésor ont connu un plafonnement de 10% des recettes fiscales de l'année, remboursables avant la fin de l'année calendaire.

En second lieu, il fallait mettre à l'automatisme, avec un re-financement des banques en monnaie centrale (encadrement du crédit). Toutefois, ce re-financement fut désormais sous contrôle monétaire. Cette procédure a permis de rehausser le statut de la banque centrale qui par conséquent, a retrouvé sa position privilégiée d'institut d'émission.

Une nouvelle réglementation de normes et de ratios prudentielles a par ailleurs, mis en place un système de protection des épargnants, basé sur la transparence comptable du système bancaire, lequel système fut encadré par des normes de comptabilité, de statistique et de divulgation.

## **b- Les réhabilitations :**

La loi sur la monnaie et le crédit visait notamment, à réhabiliter la monnaie (le Dinar algérien) et par conséquent, l'autorité monétaire ainsi que le statut de la banque en tant qu'entreprise bancaire.

« L'objectif de la réhabilitation monétaire est de créer le climat d'affaires propice à l'épargne, à l'investissement et la croissance ». Pour ce faire, la loi a rétabli l'autorité monétaire et consacré l'autonomie de la banque centrale, chose

---

<sup>1</sup> Riad ben Malek, la réforme du secteur bancaire en Algérie, mémoire de maîtrise en sciences économiques, option : Economie internationale, Monnaie et Finance, université des sciences sociales de TOULOUSE, France, 1999, page 65.

<sup>2</sup> Article n°213 de la loi 90-10 du 10 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

que les textes lui toujours reconnue, mais qui a été pervertie jusqu'à la transformer en une sorte de planche à billet.

En déspecialisant les banques primaires, et clarifiant les missions qui leurs ont été dévolues, l'entreprise bancaire a acquis le même titre que l'entreprise industrielle et commerciale. Elle fut dès lors soumise aux règles de droit commun régissant les sociétés, et encadrée par une réglementation monétaire et bancaire qui lui permettaient d'être dans un état permanent d'équilibre économique. La relation banque – entreprise devait être gérée dans la transparence, permettant ainsi la préservation du droit des épargnants et des emprunteurs.

### **c- les innovations :**

La loi a introduit des institutions, des instruments et des mécanismes de marché, inconnus jusqu'alors en Algérie, en matière d'offre et de demande des capitaux. Son dispositif visait à diversifier les sources de financement des agents économiques notamment les grandes entreprises, en émergeant par là même, les activités traditionnelles dans la banque et en créant un marché financier<sup>1</sup>. Les banques voyaient s'ouvrir devant elles de nombreuses et nouvelles activités financières.

### **3-2-3-2- la régulation monétaire :**

Les réformes économiques en Algérie depuis 1988 visaient à se débarrasser du système de financement d'économie d'endettement, et passer à un système de financement par l'épargne et le marché. A cet effet, la loi sur la monnaie et le crédit a prévu des organes, des instruments et des mécanismes pour la régulation monétaire, tels que :

---

<sup>1</sup> Hocine BENISSAD, Algérie : restructuration et réformes économiques (1979-1993), office des publications universitaire, Alger, 03-1994, page 124.

**a- UN conseil de la monnaie et du crédit :**

Il agit à la fois en tant que conseil d'administration de la banque centrale, et en tant qu'autorité monétaire unique indépendante du trésor public.

Cet organe conçoit, formule et arrête les objectifs et les instruments de la politique monétaire et crédit, que les structures techniques de la banque d'Algérie ont mis en œuvre.

**b- Une commission bancaire :**

Dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des banques. Elle est l'organe de surveillance de l'application de la réglementation bancaire.

**c- Une centrale des risques bancaires :**

En imposant aux banques le respect de ratios de couverture et de division des risques contribuera à la protection des déposants.

Pour ce qui est des instruments et des mécanismes, la banque d'Algérie intervient par une réglementation prudentielle des risques et une réglementation du marché monétaire.

**3-2-3-3- Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit :**

Ces aménagements ont été introduits sans pour autant toucher à l'autonomie de la banque d'Algérie, dans le but de rehausser l'inflation de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays. Afin de concrétiser ce but, l'ordonnancement n°01-01 modifiant et complétant la loi 90-10<sup>1</sup> a été créée, scindant le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes :

Le premier est constitué du conseil d'administration, chargé de l'administration et de l'organisation de la banque d'Algérie. Le second organe constitué par le conseil de la monnaie et du crédit, joue le rôle de l'autorité monétaire. Il est

---

<sup>1</sup> Ordonnance 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

composé de sept (07) membres, dont trois (03) sont nommés par un décret présidentiel, alors qu'ils étaient au nombre de quatre dans la loi 90-10. Cette nouvelle composition, tout en maintenant le principe d'indépendance de la banque d'Algérie, a atténué les déséquilibres en défaveur de l'exécutif.

### **3-2-3-4- Adoption de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit (O.M.C) :**

Cette année fut marquée par la lise en faillite des deux banques privées. Il s'agit de la banque El khalifa pour le commerce et l'industrie d'Algérie (B.C.I.A). Cette situation a poussée les pouvoirs publics à trouver une refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, afin que ce genre de scandale financier ne se reproduise plus.

Par ailleurs, le législateur insiste sur le triple objectif que ce nouveau texte veut concrétiser, en soulignant les conditions exigées aux acteurs du système bancaire pour que cette refonte puisse atteindre son succès :

- Permettre à la banque d'Algérie de mieux exercer ses prérogatives ;
- Renforcer la concertation entre la banque d'Algérie et le gouvernement en matière financière ;
- permettre une meilleure protection des banques de la place et de l'épargne du public.

**Conclusion :**

Il n'est pas aisé à un banquier d'accorder un crédit d'investissement ou d'exploitation sur seulement une demande. Il est tenu de mener une enquête rigoureuse en vérifiant la consistance et la fiabilité du projet. Il doit obligatoirement s'entourer d'un maximum de sécurité (garanties) afin de parer aux éventuels risques au sens large du terme.

# Chapitre 2:

Les procédés de financement

auprès d'une

banque

## Chapitre II : Les procédures de financement auprès d'une banque

### **Introduction :**

L'entreprise n'a pas seulement besoin d'un volant de trésorerie pour assurer des dépenses rapprochées destinées à être couvertes par des rentrées éminentes, mais elle doit aussi définir et promouvoir une politique d'investissement ou d'exploitation; ce qui implique la disposition de capitaux plus importants immobilisés dans l'entreprise pour une durée beaucoup plus longue et une disposition de capitaux circulants à court terme.

Dans ce domaine, les banques et les établissements financiers apportent à l'entreprise une aide précieuse et cela dans l'utilisation des trois procédés qui permettent le financement des crédits. Les banques interviennent tout d'abord dans la réalisation des opérations financières intéressant l'entreprise ; elles fournissent en outre à cette dernière une forme de crédit à court, moyen ou à long terme.

### **Section1 : le financement**

Le financement constitue une condition nécessaire pour le fonctionnement et le développement d'une économie qu'elle soit libérale ou planifiée, le secteur bancaire a un rôle important à jouer du fait qu'il constitue l'une des premières sources de financement.

#### **1-1- Définition du financement :**

Le financement peut être défini comme étant « la mise en disposition des ressources par un agent économique en capacité de financement en faveur d'un autre agent se trouvant en besoin de financement et ce pour objectif, la réalisation d'un projet d'investissement ou d'exploitation. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> -Mémoire de fin d'étude : « le financement de crédit d'investissement » promotion 2005/2006.

## **1-2-les types de financement :**

Le financement nécessite la mise en place de capitaux souvent importants que l'entreprise peut se procurer de plusieurs manières :

- L'autofinancement.
- Le recours au marché financier (bourse).
- Le financement par les organismes prêteurs (emprunt bancaire, marché monétaire).

### **1-2-1-L'autofinancement :**

L'exploitation courante doit dégager des profits suffisants pour assurer la pérennité de l'entreprise.

La partie non distribuée de ces profits viendra s'ajouter au capital financier déjà existant. L'autofinancement présente l'avantage d'être un financement gratuit.

Toutefois, il est en général d'un faible montant alors que les investissements à réaliser sont forts, coûteux d'où la nécessité de recourir aux ressources externes de financement.

### **1-2-2-Le marché financier (bourse) :**

Marchés financiers, ensemble des lieux où se négocient et s'échangent des capitaux à long terme entre divers intervenants. Dans le vocabulaire courant, l'expression est synonyme de bourse, ensemble des espaces où se confrontent des offres et des demandes de produits financiers.

Au sens strict, le marché financier n'est qu'un compartiment de la bourse, celui de l'émission des titres nouveaux, appelé « marché primaire ». Le compartiment appelé « marché secondaire »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> -« marchés financiers. » Microsoft Encarta 2009 (DVD). Microsoft corporation 2008.

**-Le marché primaire :**

Ce marché est le plus important pour l'économie dans la mesure où il permet aux entreprises qui le fréquentent de créer des actions ou des obligations afin d'augmenter leur capital ou de financer leurs investissements.

**-Le marché secondaire :** concerne l'échange de titres déjà émis, l'achat et la vente de produits cotés en fonction de l'offre et de la demande, correspond pour sa part à la notion précise de bourse.

Les marchés primaire et secondaire sont intimement liés car un épargnant ne souhaite acheter des titres sur le premier qu'à la condition de pouvoir les revendre sur le second.

**1-2-3-Le financement par des organismes prêteurs (l'emprunt bancaire, marché monétaire) :**

L'entreprise peut avoir recours à un emprunt bancaire à moyen ou à long terme pour financer son projet par rapport à l'augmentation de capital. L'emprunt à un coût à priori, quelque soit les résultats obtenus.

L'entreprise sera tenue de payer les frais financiers et que ces frais sont fiscalement déductibles.

## **Section2 : Les crédits d'investissement**

### **2-1-Définition du crédit d'investissement :**

Le crédit d'investissement appelé aussi crédit à moyen et long terme, finance les immobilisations qui représentent l'outil de travail de l'entreprise ; parmi les quelles nous retrouverons bâtiments, équipements,...

Il peut également s'agir en agriculture du financement de cheptels ou de plantations, les crédits d'investissements sont acquis pour une longue durée au cours de la quelle leur utilisation permettra de dégager un chiffre d'affaire et un bénéfice dont une partie servira au remboursement de crédit.

Les crédits d'investissements se subdivisent en crédits à moyen terme et en crédits à long terme, ainsi il existe une autre forme de crédit permettra à l'entreprise d'acquérir des investissements : c'est le crédit-bail ou leasing.

### **2-2-Les types de crédit d'investissement :**

#### **2-2-1-Les crédits à moyen terme :**

Les crédits d'investissement à moyen terme sont par définition des crédits dont la durée se situe environ entre deux (2) à sept (7) ans. Ces crédits sont destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits.

- **Les crédits à long et moyen terme mobilisables:** pour récupérer la trésorerie engagée dans une opération de crédit à moyen terme, la banque pourrait mobilisée sa créance sur la marché monétaire. Mais cette possibilité n'existe pas encore en Algérie (faciliter sa circulation en la constatant par un titre négociable).
- **Les crédits à moyen terme non mobilisables :** ce sont des crédits à moyen terme ordinaires, distribués par la banque sous l'appuie de la banque centrale, ils sont plus simples, plus coûteux que les crédits à long terme et moyen terme mobilisables car ils impliquent pour la banque des prises de garanties.

### **2-2-2-Les crédits d'investissements à long terme :**

Le crédit d'investissement à long terme souscrit dans la fourchette de sept (07) ans à vingt (20) ans, il finance les immobilisations lourdes notamment les constructions.

Le crédit d'investissement à long terme se distribue généralement sous forme de prêt mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés (banques d'affaires,...).

Les crédits en général sont distribués par les banques de dépôts, les banques d'affaires ou encore les banques de crédit à long et moyen terme.

Cette forme de crédit a des avantages et des inconvénients.

#### **-les avantages des crédits à long terme :**

-l'existence de sûretés réelles et d'assurances variées qui sécurisent sur le sort des crédits en cas de sinistre ou en cas de force majeure.

-la possibilité pour la banque d'obtenir de la part de l'Etat des bonifications, dans le but d'encourager les projets à caractère propriétaire.

-la possibilité d'effectuer un réescompte auprès de la banque d'Algérie.

#### **-les inconvénients des crédits à long terme :**

-les sûretés réelles peuvent s'avérer insuffisantes, surtout si l'actif n'est pas réalisé

-le décalage ou prolongement des échéances des crédits peuvent engendrer une évaluation des montants accordés, surtout en présence d'un taux d'inflation élevé en Algérie.

-le remboursement des annuités est conditionné par la réalisation de bénéfices par l'entreprise, ce qui n'est pas évident, la productivité est en otage d'une économie et d'une monnaie instable.

### **2-2-3-Le crédit bail (leasing) :**

**2-2-3-1- Définition :** Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à l'entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin du contrat.

Ce n'est une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé.

### **2-2-3-2- Mécanismes :**

- L'entreprise choisit son équipement ;
- Le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail ;
- La durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien louer ;
- A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur des nouvelles bases.

### **2-2-3-3- Les formes du crédit-bail :**

Il existe deux formes du crédit-bail : le crédit-bail mobilier qui porte sur du matériel et le crédit-bail immobilier qui concerne les immeuble.

#### **a- Le crédit-bail mobilier :**

Il porte sur les équipements qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titres mixtes et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques, il est distribué par des sociétés filiales de banques.

#### **b- Le crédit-bail immobilier :**

Il concerne des biens immobiliers professionnels déjà construits ou à construire. Il est distribué par des sociétés spécialisées ou des banques pouvant adopter le statut de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI).

Les SICOMI bénéficient de la transparence fiscale et leur locataire peuvent récupérer eux même la TVA (taxe sur valeur ajoutée).

Les SICOMI ne peuvent intervenir que si le locataire est imposable dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux.

#### **2-2-3-4- Les avantages du crédit-bail :**

- Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation ;
- Il n'exige aucun autofinancement ;
- L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir des garanties réelles. ;
- Il n'y a pas d'immobilisation au bien puisqu'il s'agit de location ;
- Les loyers sont passés en frais généraux à condition que la durée de location correspondante à la vie économique du bien louer.

#### **2-2-3-5- Les inconvénients du crédit-bail :**

- Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements ;
- Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie ;
- Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible doit l'amortir à l'issue du contrat.

## **Section3 : Le crédit d'exploitation**

### **3-1-Définition du crédit d'exploitation :**

Le crédit d'exploitation est un crédit de fonctionnement qui finance le bas du bilan, c'est-à-dire l'actif circulant de l'entreprise qui lui permet de tourner ou de financer sa production et sa commercialisation.

### **3-2-Les types de crédit d'exploitation :**

Il y a différentes façons de classer les crédits d'exploitation et la plus usuelle est la suivante:

- Les crédits par caisse.
- Les crédits par signature.

#### **3-2-1-Les crédits par caisse :**

Les crédits par caisse sont destinés à financer globalement les actifs circulants du bilan, ils constituent des décaissements du banquier en faveur de son client.

Les différents types des crédits d'exploitation par caisse sont :

✳ **La facilité de caisse :** est un concours bancaire consenti aux entreprises pour leur permettre de faire face aux décalages de très courte durée entre les dépenses et les recettes qui génèrent un besoin en fonds de roulement qui ne peut être totalement épongé par le fond de roulement, notamment en fin de mois lors du règlement des fournisseurs, la rémunération du personnel ou du règlement de la TVA au fisc.

Ce crédit correspond, en fait pour le client, à un « crédit de précaution » car il n'est pas systématiquement utilisé par l'entreprise, mais il peut être utilisé partiellement et par moment et c'est pour ce la que les intérêts sur ce crédit, appelés agios débiteurs, sont décomptés sur les moments et les périodes d'utilisation. Sa durée d'utilisation est très courte (quelques jours par mois).

✳ **Le découvert** : est un crédit à court terme mis à la disposition d'une entreprise pour lui permettre de faire face à un besoin de financement d'une opération spécifique, par exemple : profiter de l'occasion d'acquérir à un prix avantageux un lot de marchandises important ou traiter une opération jugée sûre mais dont l'ampleur dépasse les moyens habituels de la trésorerie.

A noter que le découvert à une durée d'utilisation plus longue que la facilité de caisse et son remboursement s'effectue en une ou plusieurs fois.

✳ **Le crédit de compagne** : ce crédit a été défini par A. Benhalima<sup>1</sup> comme suit : « le crédit de compagne est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière. La raison fondamentale du besoin de crédit de compagne, est l'existence d'un cycle saisonnier. Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises qui, dans leur activité, sont soumises à une distorsion entre leur production et leur consommation ». tel que l'agriculture et les conserveries.

✳ **Le crédit relais** : appelé aussi « crédit de soudure », il sert à financer la réalisation d'une opération extérieure à l'activité de l'entreprise, revêtant le plus souvent l'aspect financier (le déblocage d'un emprunt obligataire, l'augmentation de capital, la cession d'actifs tels un fonds de commerce, ou un immeuble ou encore le paiement de la TVA sur investissement).

On ne peut parler de crédit relais que lorsque l'opération financière qui en constitue l'issue revêt un caractère de certitude ou de quasi certitude.

Cette quasi certitude de la réalisation de l'opération, ne permet, tout de même pas au banquier de financer la totalité du montant escompté. Il ne financera en effet qu'un certain pourcentage de ce montant, le reste devant

---

<sup>1</sup> -Ammour Benhalima, pratique des techniques bancaires –référence à l'Algérie – Edition Dahleb, page 63.

le couvrir contre d'éventuels aléas et lui permettre de ponctionner sa rémunération.

✳ **Le crédit d'embouche :** est un crédit de campagne particulier. Il permet, à une exploitation d'élevage, d'acheter du bétail et de procéder à son engraissement pour sa revente, il se concrétise par la signature de billets à ordre souscrits par le bénéficiaire du crédit, billets qui peuvent être mobilisés sur le marché monétaire.

Le risque de crédit d'embouche tient à la durée de l'opération, aux fluctuations des prix de la viande ainsi qu'aux possibilités de mortalité élevée, mortalité due aux maladies.

✳ **L'avance sur facture :** est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par les administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse.

Le montant de l'avance ne dépasse pas généralement, 70% du montant de chaque facture.

✳ **L'avance sur créances nées à l'exportation :** est un crédit par caisse consenti aux exportateurs contre présentation des documents d'expédition. Son montant ne dépasse pas généralement 80% du montant de l'expédition.

✳ **La mobilisation des crédits à court terme :** sont des crédits qui ont fait l'objet d'un accord préalable de la banque d'Algérie, et d'une souscription de billets à ordre.

Les billets représentatifs de ces crédits sont susceptibles d'être négociés ou pris en pension sur le marché monétaire.

### **3-2-2-Les crédit par signature :**

Les crédits d'exploitation par caisse pouvant s'avérer insuffisants pour palier les problèmes de trésorerie de l'entreprise, il a été instauré une autre

forme de crédit d'exploitation répondant à l'appellation de « crédit par signature ».

Par définition, on appelle crédits par signature l'engagement du banquier qui, par sa signature, permet à son client d'obtenir un crédit auprès d'un tiers. Seule la défaillance de son client l'obligerait à un versement effectif des fonds.

En effet, une fois lié par sa signature, le banquier ne peut plus se dégager comme il pourrait le faire pour un crédit par caisse.

Avant de signer un acte de cautionnement, il doit donc apprécier la solvabilité de l'entreprise, s'assurer qu'elle est en mesure de respecter et de réaliser son contrat, limiter en fin son engagement en montant et dans le temps.

Le crédit par signature se présente sous forme :

- d'un aval.
- d'un crédit d'acceptation.
- d'un cautionnement.

✳ **L'aval** : c'est l'engagement donné par une personne appelée « avaliste », « avaliseur » ou alors « donneur d'aval » (qui dans ce cas est le banquier) en vue de garantir l'exécution de l'obligation contractée par l'un des débiteurs de l'effet de commerce.

Ainsi, le banquier s'engage solidairement et conjointement à payer le montant de l'effet avalisé à l'échéance venue, en cas de défaillance de la personne pour laquelle le banquier s'est porté garant.

Le but de ce crédit est de mettre en confiance les partenaires auprès des quels l'entreprise s'est engagée.

✳ **L'acceptation** : il existe plusieurs types d'acceptation :

- l'acceptation donnée pour garantir la solvabilité du client.
- L'acceptation donnée à un client pour lui permettre de bénéficier d'une aide de trésorerie auprès d'une autre banque.
- L'acceptation donnée dans un but de mobilisation de créances.

- L'acceptation donnée dans les opérations du commerce extérieur.

Le crédit par acceptation s'exprime sous forme d'engagement par le banquier par sa signature qui sera acceptée par un tiers.

Le vendeur a la certitude d'être payé car il possède un instrument de négociation plus facile qu'une traite.

**\* Le cautionnement :** c'est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.

Dans la longue courante, l'appellation de « caution » désigne fréquemment l'engagement lui-même. C'est à ce titre que certains cautionnements sont accordés par la banque sous les appellations de cautions en douane ou de caution de marché.

Que se soit à leur création ou durant leur cycle d'exploitation, les entreprises sont généralement sujettes à des besoins de financement induits par la nécessité de procéder à des investissements.

En effet, pour produire, les entreprises n'ont pas besoin que de matières premières ou de mains d'œuvre mais également d'outils de production, de terrains, de constructions, de matériel de transport...

Le financement de ces investissements nécessite la mise en place de capitaux généralement très importants et qui ne peuvent, plus souvent, être couverts qu'en partie par les ressources propres de l'entreprise. Le recours à un financement externe est donc généralement inévitable.

Devant la difficulté d'accès au marché financier, qui n'en est d'ailleurs qu'à sa phase de démarrage dans notre pays, le prêt bancaire est alors la solution la plus abordable pour compléter l'autofinancement de l'entreprise et lui permettre ainsi d'acquiescer les investissements souhaités.

**Conclusion :**

Par les différents crédits, la banque soutient le processus de fonctionnement de l'entreprise en couvrant les besoins nés de son cycle d'exploitation ou son cycle d'investissement.

Dans l'entreprise publique algérienne, le seul crédit utilisé à court terme est le découvert bancaire. Ce crédit qui devrait couvrir les besoins conjoncturels propre à l'entreprise à court terme est utilisé pour couvrir les besoins financiers à moyen et long terme pour combler les insuffisances du cash-flow afin d'honorer les échéances d'emprunt.

Tout investissement nécessite un apport financier. Nous avons fait ci-dessus allusion aux différents types de financement. Dans la plupart des cas, il se fait en partie par la banque.

# Chapitre 3:

Les procédures d'octroi

d'un crédit et l'analyse

financière

## Chapitre III : Les procédures d'octroi d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation

### **Introduction :**

L'octroi d'un crédit d'investissement ou d'exploitation par la banque doit impérativement répondre à des critères que celle-ci est en droit d'exiger afin de se prémunir contre d'éventuels risques.

Des formalités qui permettent à la banque une étude approfondie du projet à financer, à titre d'exemple la situation financière du demandeur de crédit, son implantation, son environnement, ses moyens humains et matériels, son activité si l'entreprise est opérationnelle ou l'activité projetée.

A travers les informations que nous avons pu recueillir auprès de différents acteurs exerçant au niveau des différentes banques implantées (BNA, BADR, CPA, BDL,...), les procédures d'octroi de crédit d'investissement ou d'exploitation sont presque identiques pour l'ensemble de ces banques.

Nous essayerons de rapporter et de développer du mieux que nous pouvons, les processus mis en œuvre par le demandeur et la banque et aussi d'expliquer l'utilité de tous les documents à fournir au dossier.

## **Section1 : Généralités sur le montage d'un dossier de crédit d'investissement et d'un dossier de crédit d'exploitation**

### **1-1-Le dossier de crédit et la demande de client**

#### **1-1-1- Le dossier de crédit :**

Les dossiers de crédit de la clientèle doivent être constamment tenus à jour. L'ensemble des renseignements, pièces et documents relatifs à l'affaire (les bilans, les tableaux des comptes de résultats, les attestations fiscales et parafiscales, les comptes rendus de visite, le dossier immobilier,...) doivent y figurer.

#### **1-1-2-La demande du client :**

La demande de crédit présentée par le client doit contenir un certain nombre de pièces et documents nécessaires à une bonne analyse financière et à une juste évaluation du risque. Nous pouvons affirmer que la documentation comptable et les attestations fiscales et parafiscales constituent un minimum obligatoire et indispensable à toute étude de crédit, y compris lorsqu'il s'agit « de petits crédits » et bien que, dans ce cas, les formalités de montage de dossier soient simplifiées. Le banquier ne donne aucune suite à la demande d'un client qui manifesterait peu d'empressements à la remise de ces documents de base.

Le client qui sollicite un ou des crédits est tenu :

-d'en faire la demande par écrit et d'y joindre ces documents de base, si ceux qui figurent déjà dans son dossier ont plus d'un an ;

-de compléter sa demande par tout autre document ou pièce que le banquier jugera nécessaire à l'étude de sa demande.

Le nombre et la nature des documents et pièces que peut réclamer le banquier dépendent de l'importance ou du type de crédit sollicité.

## **1-2-Vérifications préalables**

### **1-2-1-Volet juridique**

**1-2-1-1-Les documents de base :** deux (02) documents de base importants :

-L'extrait du registre de commerce : est une preuve de l'existence juridique de l'entreprise et de sa date de naissance.

-Les statuts : définissent les règles de financement de la société ainsi créée.

**1-2-1-2-Les éléments à vérifier** sont : adresse du siège social, locaux, durée de vie de l'entreprise, personnes habilitées à faire fonctionner les comptes, libellé de l'activité, actes constitutifs et modifications, centrales des impayés et renseignements à trois sources.

### **1-2-2-Volet statistique**

#### **1-2-2-1-La fiche de mouvement**

La fiche de mouvement informalisée ou non décrit le financement du compte. Elle enregistre l'ensemble des mouvements transitant par le compte.

#### **\* Les éléments à vérifier :**

Comparer l'évolution du mouvement confié à celui du chiffre d'affaires tel qu'il ressort de la documentation comptable remise par le client.

#### **\* Situations possibles**

**-Le fonctionnement du compte s'alourdit** : cela peut être dû à :

- ✓ une détérioration de la trésorerie ;
- ✓ des conditions d'exploitation différentes : modification des délais de paiement de la clientèle ou des délais de paiement consentis par les fournisseurs, élévation du niveau des stocks,... ;
- ✓ un recours plus important aux concours bancaires ;
- ✓ des investissements financés sur des ressources d'exploitation.

## **-Le mouvement confié baisse**

Deux raisons peuvent être à l'origine d'une baisse de mouvement :

- ✓ le chiffre d'affaires est en diminution : l'entreprise connaît une régression de l'activité et le mouvement confié s'en fait ressentir ;
- ✓ le chiffre d'affaires est constant ou en hausse : le mouvement confié est en baisse parce qu'il y a intervention d'un autre banquier, fuite de trésorerie, financement d'investissement.

### **1-2-2-2-Le papier financier**

Il s'agit d'examiner la proportion de papier revenu impayé et interroger sur la qualité de la signature des clients de l'entreprise, la diversification de ces clients et leur solvabilité, la vulnérabilité de l'entreprise face à des créances compromises ou irrécouvrables et sa capacité d'absorption des impayés.

### **1-2-2-3- La situation fiscale et parafiscal**

Existe-t-il des dettes fiscales et parafiscales ? Si oui, existe-t-il un calendrier de remboursement établi par le créancier ? Quelle serait son implication sur la trésorerie de l'entreprise ? Pourrait elle continuer à faire face à ses besoins d'exploitation ?

## **Section2 : Le montage d'un dossier de crédit d'investissement et d'un dossier de crédit d'exploitation.**

### **2-1- Le montage d'un dossier de crédit d'investissement :**

Pour la constitution d'un dossier de crédit d'investissement, quelque soit la nature de l'investissement projeté, l'extension de capacité, le renouvellement d'équipement, la modernisation ou la valorisation d'un potentiel de production existant, le dossier de crédit comporte les documents suivants :

- La demande de crédit.
- Etude technico-économique.
- Les bilans et les TCR prévisionnels sur la durée de vie du projet.
- Expertise des réalisations sur le site.
- Facture pro forma/devis s'ils ne figurent pas dans l'étude technico-économique.
- Devis estimatif des travaux restant à réaliser.
- Registre de commerce et les statuts (pour les SNC, les SARL, les SPA...).
- Acte de propriété, concession, bail...
- Avantages APSI s'il y a lieu.
- L'autorisation émanant des autorités compétentes si le secteur du projet y est soumis.
- Les situations fiscales et parafiscales.

NB : cette liste n'est pas exhaustive, et la banque peut réclamer d'autres documents déterminants pour l'étude du dossier de crédit.

### **\* L'analyse de la viabilité :**

Avant de financer un projet d'investissement, il est indispensable pour le banquier d'apprécier les chances de succès de l'opération projetée.

A cet effet, une analyse de la viabilité ou une étude technico-économique est nécessaire pour évaluer les risques de l'investissement.

Cette analyse portera sur :

- ❖ L'analyse du marché.
- ❖ L'analyse commerciale.
- ❖ L'analyse technique.
- ❖ L'appréciation des coûts d'investissement et d'exploitation.

Cette étude de viabilité est élaborée généralement par les demandeurs de crédit par le biais de cabinets d'études spécialisés, mais le banquier doit la vérifier.

### **\* L'analyse du marché :**

L'analyse du marché est une étude quantitative (les prix, les ventes, les importations et les exportations) et qualitative (comportements des consommateurs) d'un marché réel ou potentiel d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales.

L'étude du marché est réalisée par l'investisseur, cependant le banquier doit s'assurer qu'elle a été bien faite.

### **\* L'analyse commerciale :**

L'étude commerciale est sans doute l'étude la plus importante.

La rentabilité d'un projet est essentiellement fonction du chiffre d'affaires qu'il sera possible de réaliser.

Il est donc nécessaire pour le banquier de déterminer les prix de vente possibles, d'évaluer les quantités que l'entreprise pourra écouler (ces deux variables ne sont pas indépendantes), de définir la politique de distribution, qui est surtout fonction de la position du produit et de la politique de promotion.

Les différentes analyses tiennent compte de contraintes internes, telles que la limitation des ressources, et de contraintes externes telles que les décrets, lois ou coût élevé des matières importées.

L'arrivée possible de nouveaux concurrents sur le marché oblige à prévoir différents niveaux de vente et de prix qui seront examinés.

### **\* Etude technique du projet :**

L'étude technique du projet portera sur :

- ❖ **Le processus de production :** les techniciens peuvent en général choisir entre plusieurs procédés possibles pour atteindre le résultat tracé.
- ❖ **Les caractéristiques des moyens de production :** le choix de ces moyens est lié à celui du volume de la production et au processus sélectionné.
- ❖ **Les besoins de l'entreprise :** maintenant que le processus et les moyens de production connus, le banquier doit déterminer de manière précise les besoins de l'entreprise, tant pour la période d'investissement que pour celle de l'exploitation.

**La localisation des unités de production :** il est nécessaire de connaître la situation géographique des unités de production pour s'assurer que la région d'implantation est dotée d'infrastructures nécessaires (routes, électricité, eau...), facilitant ainsi l'acheminement des matières premières et des produits finis. L'adéquation entre la région d'implantation et la nature de l'activité projetée détermine dans une large mesure la décision du banquier.

### **\* Appréciation des coûts d'investissement et d'exploitation :**

Cette étude consiste à vérifier la véracité de tous les coûts qui concernent le projet qu'il s'agisse de ceux liés à l'investissement ou ceux de l'exploitation.

Tous ces coûts doivent se caractériser par deux aspects :

- ❖ L'exhaustivité qui veut dire qu'aucun coût ne doit être omis sous peine de faire une analyse peu crédible.
- ❖ La fiabilité qui veut dire que les coûts doivent se caractériser par une certaine crédibilité.

Ils doivent avoir été fixés après de multiples consultations auprès des fournisseurs, organismes, institutions susceptibles de détenir l'information.

## **2-2- Le montage d'un dossier de crédit d'exploitation :**

Les dossiers de crédit sont constitués de documents juridiques administratifs, technico-financiers et des documents fiscaux et parafiscaux.

### **\* La demande écrite par l'entreprise :**

Elle est formalisée par l'entreprise et doit satisfaire des conditions de forme et de fond. Quant à la forme, la demande doit contenir une entête regroupant toutes les références de l'entreprise. Et pour les conditions de fond, la demande doit être signée par une personne habilitée à engager l'entreprise en matière de crédit et doit préciser les montants des crédits sollicités.

### **\* Les documents juridiques administratifs :**

Le banquier exige ces documents une seule fois à l'ouverture du compte, mais en cas de changements dans les statuts, l'activité ou l'adresse, le banquier doit les actualiser. Ces documents, sont :

- ❖ Extrait de registre de commerce (c'est une preuve de l'existence de l'entreprise et de sa date de création).
- ❖ Les statuts pour les personnes morales (ils définissent les règles de fonctionnement de l'entreprise).
- ❖ PV de délibération de l'AG désignant et autorisant le gestionnaire à contracter des emprunts (si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts).
- ❖ Copie du bulletin officiel des annonces légales (BOAL).
- ❖ Acte de propriété, de concession ou de bail des locaux professionnels.
- ❖ Agrément ou autorisation spécifique (pour les professions libérales).

Ces documents sont réclamés lors de l'ouverture du compte courant du client. Ils ne sont renouvelés qu'en cas de modification des statuts ou de l'adresse du client.

### **\* Les documents comptables et financiers :**

Les principaux documents comptables et financiers sont les suivants :

- ❖ Les bilans et tableaux de comptes de résultats (TCR) des trois derniers exercices pour les nouveaux clients et seulement le bilan et le TCR de l'exercice écoulé pour les anciennes relations ;
- ❖ Le rapport du commissaire aux comptes et la résolution de l'assemblée des actionnaires pour les sociétés de capitaux.
- ❖ Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et dans certains cas le bilan prévisionnel de l'exercice suivant pour les entreprises en démarrage ;
- ❖ La situation comptable provisoire (bilan et tableaux des comptes de résultat provisoires) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- ❖ Bilan prévisionnel se rapportant à l'exercice à finances ;
- ❖ Etat détaillé des dettes, stocks et des créances avec indication de leurs délais de réalisation, leur montant, ainsi que les provisions qui y seraient rattachées,
- ❖ Plans de trésorerie prévisionnels par marchés et plan de trésorerie prévisionnelle consolidée.

### **\* Les documents fiscaux et parafiscaux :**

Les principaux documents fiscaux et parafiscaux à demandes sont :

- ❖ Une carte d'immatriculation fiscale ;
- ❖ Une déclaration fiscale de l'année précédente ;
- ❖ Un extrait de rôle apuré de moins de trois mois ou notification d'un accord de rééchelonnement des dettes fiscales ;
- ❖ Une attestation de mise à jour de la caisse sociale, de moins de trois mois ou notification de rééchelonnement des dettes sociales.

### **\* Les documents commerciaux :**

Dans ce registre il peut être demandé :

- ❖ Des factures pro forma, devis, factures définitives, bons de livraison et procès verbaux de réception provisoires et de réception définitives ;
- ❖ La décomposition du chiffre d'affaires (local et étranger) par produits et par marchés ;
- ❖ La décomposition des consommations en services extérieurs ;
- ❖ Le carnet de commandes de la clientèle.

Il peut aussi être demandé un schéma d'organisation du réseau de distribution, des points de ventes, des grossistes, des dépositaires et des concessionnaires.

### **\* Le compte rendu de visite :**

Le compte rendu de visite doit refléter de la manière la plus précise l'image de l'affaire. Il doit être rédigé avec le plus grand soin et reprendre les éléments d'information qui n'apparaissent pas dans les documents fournis par l'entreprise, mais qui peuvent être utiles pour une meilleure appréciation du risque et pour aider à prendre une décision.

De manière générale, la visite sur site est destinée à recueillir et /ou vérifier les informations sur :

- ❖ La gestion des ressources humaines, l'autorité des dirigeants et l'efficacité du travail.
- ❖ L'état des installations (commodité, salubrité, sécurité).
- ❖ La réalité de l'occupation des lieux.
- ❖ Les perspectives de l'affaire.
- ❖ L'organisation des différentes fonctions (approvisionnements, stockages, production, écoulement des produits).
- ❖ La fonctionnalité des locaux.
- ❖ Le patrimoine de l'entreprise.

**\* Le compte rendu de conversation :**

Comme son nom l'indique, il permet d'informer le hiérarchie sur la teneur des discussions entre le chef d'agence et le client, et plus particulièrement sur les informations complémentaires que peut donner ce dernier.

Le détail des engagements, au jour de l'entretien, doit figurer en tête du compte rendu.

**\* La fiche entreprise :**

Cette fiche est tirée de la méthode d'analyse financière, document édité par la centrale des bilans de la banque d'Algérie. Elle peut être considérée comme la pièce d'identité économique de l'entreprise.

Cette fiche, correctement renseignée et régulièrement actualisée (au moins à chaque établissement ou renouvellement) pourrait compléter le dossier de crédit, quelle que soit l'importance de l'entreprise emprunteuse.

**FICHE ENTREPRISE**

Nom de l'entreprise :.....

Adresse :.....

Activité :.....

<i>Caractéristiques</i>	<i>Informations à recueillir</i>
Taille	Petite, moyenne, ou grande entreprise en fonction du chiffre d'affaires, des effectifs, du nombre d'usines...
Mode de transformation	Quelle est l'intensité capitalistique ? L'intégration de l'activité ?
Rythme d'activité	Saisonnière ou régulière au niveau des ventes, de la production. Existe-il des cycles d'activité ?

Relation de base de l'entreprise	La composition de l'actionnariat. S'agit-il d'une filiale ? d'une entreprise de sous-traitance. Et la relation avec les fournisseurs.
Nombre et nature des produits vendus	L'étendue de la gamme de produits et services vendus. La production est-elle diversifiée ? Est-ce une production standard ?
Modalités de commercialisation	Existe-il des réseaux de distribution efficace ? quels sont les coûts de la distribution ? ces réseaux sont-ils spécialisés ?
Dimensions géographiques	Les marchés de l'entreprise sont-ils régionaux ? Nationaux ? Internationaux ? L'entreprise a-t-elle des unités de production dispersées ?
Caractéristiques du marché	Le marché est-il réglementé ou libre ? y a-t-il un contrôle des prix ? le marché est-il cartellisé ? aidé ? contrôlé ? comment l'entreprise se situe t-elle par rapport à ses concurrentes ?
Climat social et gestion du personnel	Comment se présente la pyramide des âges des salariés ? y a-t-il un appel important aux travailleurs temporaires ?

Ces trois derniers documents soient :

- compte rendu de visite.
- compte rendu de conversation.
- la fiche entreprise.

sont des documents à établir par le banquier.

## **Section3 : L'analyse financière d'un dossier de crédit d'investissement et d'un dossier de crédit d'exploitation.**

### **3-1-L'analyse financière d'un dossier d'investissement**

Les documents qui vont servir de support à l'analyse diffèrent selon qu'il s'agisse d'une extension d'activité ou d'une nouvelle entreprise.

Dans le premier cas, l'entreprise existe déjà et a en à développer une activité qui a donné lieu à l'établissement d'une documentation comptable et financière.

Dans le deuxième cas s'agissant d'un nouveau projet, les seuls documents comptables et financiers présentés au banquier sont les documents prévisionnels.

On examinera essentiellement :

- l'analyse de l'activité.
- l'avantage de la rentabilité.
- les ratios de rentabilité financière et de gestion.

#### **3-1-1-L'analyse de l'activité**

##### **A- L'analyse du chiffre d'affaires :**

L'analyse du chiffre d'affaires se fait au travers de son évolution quantitative. L'appréciation de l'évolution quantitative doit tenir compte :

- Du taux d'inflation pendant la période considérée. Il convient d'annuler dans la mesure du possible les effets des hausses des prix.
- Du taux moyen d'évolution de chiffre d'affaires dans des entreprises comparables de même secteur d'activité.

L'appréciation de l'évolution quantitative de chiffre d'affaires doit quant à elle, se fonder sur des considérations de marché.

##### **B- Analyse de la marge brute :**

On distingue deux types de marge brute :

- La marge brute commerciale, pour les entreprises à caractère uniquement commerciale ;

- La marge brute de production, pour celles qui produisent et qui vendent.

### **B- 1- La marge brute commerciale :**

Elle mesure le supplément de valeur apportée par l'entreprise au coût des marchandises et le coût d'achat de ces marchandises.

La variation de la marge brute commerciale, dépend essentiellement :

- Des conditions d'approvisionnement de l'entreprise ;
- De sa politique de prix : l'entreprise a-t-elle la possibilité de répercuter sur ses prix de vente, la hausse des coûts de ses achats ?
- De sa politique de produits : élargissement de la gamme de produits commercialisés.

le rapport:  $\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Vente de marchandise}}$  Permet d'effectuer une comparaison avec les entreprises du secteur

Pour une même entreprise, l'évolution de ce ratio sur plusieurs exercices n'a de sens que si l'entreprise n'a pas modifié dans l'intervalle la nature de son activité commerciale. C'est dans ce cas seulement que l'on peut interpréter une augmentation significative de ce taux comme un élément favorable, et une baisse importante comme un élément défavorable.

### **B-2- La marge brute :**

Elle se mesure par la différence entre le montant de la production de l'exercice et le coût d'achat des matières ayant permis cette production.

Elle ne concerne donc que les entreprises productrices de biens et / ou de services.

Nous disons bien production de l'exercice et non ventes de produits et services de l'exercice, car la production donne une image plus fidèle de l'activité réelle de l'entreprise pendant l'exercice que ne le font les seules ventes de produits et services dans la mesure où :

$$\text{Vente de produits et / ou services} + \text{produits stockés} + \text{produits internes} = \text{production de l'exercice}$$

### C- L'analyse de valeur ajoutée :

La valeur ajoutée et son évolution sur plusieurs exercices fournissent une bonne mesure de l'activité de l'entreprise. Mais le jugement sur le niveau atteint par la valeur ajoutée doit se faire en tenant compte :

- Du secteur d'activité ;
- De la politique d'intégration menée par l'entreprise.

La hausse ou la baisse de la valeur ajoutée d'un exercice à l'autre, ne peut donc avoir une signification que si ces deux (02) facteurs n'ont pas comme de modification notoires.

### ⇒ Montant de la valeur ajoutée :

Elle dépend :

- De la taille de l'entreprise, la valeur ajoutée coûte lorsque l'entreprise augmente son chiffre d'affaires. Elle peut toutefois augmenter plus rapidement, en cas d'économies d'échelle réalisées par l'entreprise au niveau de ses approvisionnements ou de certains de ses charges externes.
- Du secteur d'activité, mais également d'un certain nombre de facteurs externes ou liés à la politique de l'entreprise.

$$\text{Le ratio} \quad \frac{\text{Valeur ajoutée X 100}}{\text{Production + Ventes de marchandises}} \quad = \dots\dots\%.$$

Appelé, taux de valeur ajoutée renseigne sur le degré d'intégration verticale de l'entreprise.

L'intégration verticale, consiste pour une entreprise à acquérir progressivement la maîtrise d'une part de plus importante du cycle de production en amont (côté fournisseur), et en aval (côté client).

Une entreprise peu intégrée aura un faible taux de valeur ajoutée.

Une entreprise assumant toutes les places de transformation depuis la matière première jusqu'au produit fini aura un faux taux de valeur ajoutée.

### **3-1-2- Avantage de la rentabilité :**

La rentabilité générale de l'entreprise est le résultat engendré par son exploitation rapporté aux moyens mis en œuvre pour l'obtenir.

Il s'agit donc d'une notion étroitement liée à l'effort fourni par l'entreprise.

Cette rentabilité s'exprime donc toujours par un ratio de type :

$$\frac{\text{Résultat obtenu}}{\text{Moyen mis en oeuvre}}$$

### **A- Rentabilité et taux de marge sur chiffre d'affaire :**

Signalons que des ratios du type :

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{chiffre d'affaires (HT)}} \quad ; \quad \frac{\text{Capacité d'autofinancement}}{\text{chiffre d'affaires (HT)}}$$

Ne reflète pas la rentabilité de l'entreprise mais des taux de marge sur chiffre d'affaire.

### **B- Les indicateurs de rentabilité :**

Entre la valeur ajoutée, indicateur de la richesse apportée par l'entreprise avant rémunération des facteurs économiques, et le résultat net distribué, correspondant aux sommes effectivement encaissées par les sociétés ou actionnaires de l'entreprise on trouve (ou on détermine) des soldes intermédiaires qui constituent les indicateurs de mesure de la rentabilité de l'entreprise. Ce sont :

- L'excédent brut d'exploitation (à déterminer) ;
- Le résultat d'exploitation (donné) ;

-Le résultat brut (donné) ;

-Le résultat net (donné).

### **C- L'excédent brut d'exploitation :**

Il exprime ce qui reste à l'entreprise une fois rémunérés les facteurs économiques privilégiés que sont le personnel et l'Etat, mais avant toute décision des dirigeants relatives à la politique d'amortissement et de prévision, à la politique d'endettement et de mode de financement, et avant toute opération de répartition.

#### **C-1-Les frais de personnel :**

Les frais de personnel, consistant un facteur économique important, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'examen du niveau des frais de personnel peut se faire en calculant le ratio : 
$$\frac{\text{Frais de personnel}}{\text{Valeur ajoutée}}$$

Que l'on prendra soin de comparer à la moyenne du secteur d'appartenance. Afin de surveiller l'évolution des frais de personnel, où se servira du ratio :

$$\frac{\% \text{ évolution valeur ajoutée}}{\% \text{ évolution frais de personnel}}$$

Pour un exemple plus poussé, il convient de s'intéresser aux trois (03) facteurs de variation de frais de personnel que sont :

- Le niveau des salaires ;
- Le niveau des cotisations sociales ;
- La politique d'augmentation, ou de réduction des effectifs.

#### **C-2-Appreciation de l'évolution de l'excédent brut d'exploitation.**

L'examen du ratio : 
$$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Valeur ajoutée}}$$
 permet d'apprécier

l'évolution de l'excédent brut d'exploitation sur plusieurs exercices, et donc

d'apprécier l'évolution de la part de la richesse produite laissée dans l'entreprise. Le ratio : 
$$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Immobilisations nettes}}$$

Constitue donc une mesure de rentabilité économique brute de l'outil de production de l'entreprise.

### **C-3- Le résultat d'exploitation :**

Ce solde est considéré comme le revenu avant impôt, aux remboursements des annuités de prêts et avant distribution aux actionnaires.

Nous retiendrons donc le ratio : 
$$\frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{Immobilisation nettes}}$$

Comme un indicateur fondamentale de la rentabilité nette de l'entreprise.

### **C-4- Le résultat brut :**

Rapporté aux ressources permanentes, et aux amortissements, il permet de mesurer la rentabilité brute des capitaux investis dans l'entreprise.

D'où le ratio : 
$$\frac{\text{Résultat brut de l'exercice}}{\text{Ressources permanentes} + \text{amortissement}}$$

### **C-5- Le résultat net :**

C'est ce qui reste du résultat brut après répartition.

Rapporte aux ressources permanentes et aux amortissements, il fournit, d'un exercice à l'autre, une mesure de la rentabilité financière nette annuelle des capitaux investis.

Retenons le ratio : 
$$\frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Ressources permanentes} + \text{amortissement}}$$

## **3-1-3- Les ratios de gestion et de rentabilité financière**

### **A- Ratio de gestion financière**

#### **A-1- Ratio d'aptitude de rembourser les dettes :**

Le ratio : 
$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Endettement}}$$
 Permet de déterminer, combien

d'années d'autofinancement sont comprises dans les dettes à terme. Ce ratio est calculé dès qu'un endettement à terme existe ou doit être envisagé.

Il est évident que dans le cas d'un crédit à moyen terme, ce rapport doit être au moins égale à 1/5.

### **A-2- Ratio d'autofinancement :**

Le ratio :  $\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$  détermine l'importance de l'autofinancement engendré par l'activité de l'entreprise.

### **A-3- Ratio d'autonomie financière :**

Le ratio :  $\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Endettement à terme}}$  constitue pour le banquier un des éléments de sécurité. Il est souhaitable pour un bon équilibre pour l'entreprise, que ce ratio ne soit pas inférieur à 1.

Par référence au ratio précédent :

Le ratio :  $\frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{endettement à terme}} > 2$

Il ne doit pas être inférieur à 2. En effet, l'endettement à terme ne doit pas dépasser le fonds propre.

### **A-4- Ratio de solvabilité :(ratio d'endettement) :**

Le ratio :  $\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Endettement net}}$  mesure la solvabilité de l'entreprise supérieure à 1.

Il est le signe d'une bonne solvabilité.

### **A-5- Ratios de liquidité : (endettement à court terme) :**

Le ratio :  $\frac{\text{Actifs circulants}}{\text{Dettes à court terme}}$  est un ratio de liquidité générale. Il renseigne sur la couverture des dettes à court terme par les actifs circulants.

La banque d'Algérie considère, qu'une valeur de 2 est raisonnable.

Le ratio :  $\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Crédit bancaire à court terme}} > 0,10$  doit être supérieur à 0,10. Autrement dit, les fonds propres d'une entreprise doivent représenter plus de 10% des crédits bancaires à court terme, dont elle bénéficie.

Le ratio :  $\frac{\text{Crédits bancaire à court terme}}{\text{Autres dettes à court terme}}$

Devrait être le plus faible. En effet, et en raison de coût de crédits bancaires à court terme, un bon gestionnaire doit s'efforcer d'y recouvrir le moins possible et rechercher les autres dettes à court terme, tel que le crédit fournisseur.

### **B- Ratio de rentabilité financière :**

Aux ratios déjà étudiés à « analyse de la rentabilité », nous pouvons en ajouter deux :

#### **B-1- Ratio de rentabilité des capitaux permanents :**

Le ratio :  $\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Capitaux permanents}}$  mesure le résultat de l'année par

rapport à l'ensemble des capitaux engagés dans l'entreprise.

#### **B-2- Ratio de rentabilité des fonds propres :**

Le ratio :  $\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Capitaux permanents}}$  mesure le résultat de l'année par rapport

aux seuls fonds propres de l'entreprise.

### **3-2- l'analyse financière d'un dossier de crédit d'exploitation :**

Les crédits d'exploitation se remboursent par le biais des recettes, le prêteur à court terme se soucier donc de la solvabilité immédiate et à court terme de l'entreprise. Il s'efforce de déterminer si les recettes qui seront dégagées dans le futur, permettent de rembourser les crédits dans les délais convenus.

#### **3-2-1- les ratios utilisés :**

Les principaux ratios utilisés dans le cadre d'une étude de crédit d'exploitation sont :

- deux ratios de structures ;
- les ratios de rotations ;
- un ratio de gestion financière ;
- un ratio de rentabilité.

⇒ Les trois premiers groupes de ratios ont pour objectif essentiel de démanteler la structure financière de l'entreprise et de faire ressortir les éléments qui

intéressent le banquier en matière de structure et de situation financière, de fluidité de la rotation des actifs circulants et de solvabilités.

⇒ Le quatrième ratio mesure la rentabilité de l'entreprise, même s'il s'agit d'une demande de crédit d'exploitation, donc d'un risque limité dans le temps, le banquier se soucie de la rentabilité de l'entreprise, dans la mesure où elle peut avoir une répercussion sur sa structure financière. Ainsi une affaire qui gagne beaucoup d'argent, bien plus en tout cas que les immobilisations pratiquées, renforcera son fonds de roulement d'un exercice à l'autre, ce qui constitue un élément positif. Mais une entreprise qui perde de l'argent verra, au contraire son fonds de roulement diminuer progressivement et la dégradation, dans le temps de sa structure financière et une source d'inquiétude, même pour un prêteur à court terme.

Comme la plupart des ratios utilisés sont du bilan, c'est-à-dire un « instantané » qui offre une vision statique de l'entreprise et qui ne donne aucun renseignement sur l'avenir, le banquier doit rapprocher et comparer les bilans et les tableaux des comptes de résultats des trois derniers exercices au moins pour passer d'une étude statique à une vision dynamique de la vie de l'entreprise.

### **3-2-2- Analyse de la structure financière :**

L'étude de la structure financière d'une entreprise consiste à comparer l'origine des fonds (passif du bilan) et l'utilisation de ces fonds (actif du bilan). Cette comparaison permet de déterminer les rapports qui existent entre le degré d'exigibilité des capitaux à la disposition de l'entreprise et le degré de liquidité de leurs différentes utilisations.

Le bilan financier obtenu après reclassement des postes de l'actif et du passif du bilan comptable selon leur degré réel de liquidité et d'exigibilité va faire apparaître quatre grandes masses constituées en fonction de leurs caractères comme (critère « rôle »).

<b>actif</b>	<b>passif</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Actif immobiliser :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-immobilisations nettes.</li> <li>-valeurs temporairement termes.</li> </ul> </li> <li>● Actif circulant :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs d'exploitations.</li> <li>-Valeurs réalisables.</li> <li>-Disponibilités.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capitaux permanents :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-fonds propres.</li> <li>-dettes à moyen et long terme.</li> </ul> </li> <li>● Passif circulant :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-dettes exigibles à court terme.</li> </ul> </li> </ul>

A partir de ces données, le banquier va rapprocher un certain nombre de postes ou de groupes de postes pour établir ses ratios.

\* Il commence par le ratio fondamental : « le fonds de roulement ».

## **A- Le fonds de roulement (ratio de structure).**

### **A-1- Définition :**

Le fonds de roulement peut être défini comme étant le montant des ressources permanentes restantes à la disposition de l'entreprise après le financement de ses emplois fixes. Le fonds de roulement est l'excédent des ressources dont le degré d'exigibilité est faible (capitaux permanents) sur les actifs dont le degré de liquidité est faible (valeurs immobilisées), et qui est utilisé par l'entreprise comme marge de sécurité pour faire face aux fluctuations du cycle d'exploitation.

### **A-2- Les différents types de fonds de roulement**

#### **A-2-1- Le fonds de roulement net ou permanent (FRN) :**

Le fonds de roulement net est la marge de sécurité constituée par l'excédent des capitaux circulants sur les dettes à court terme ou l'excédent des capitaux permanents sur les immobilisations nettes (c'est-à-dire amortissements

déduits), excédent qui permet de financer en partie ou en totalité les besoins liés au cycle d'exploitation.

Il se calcul comme suit :

$$\text{FRN} = \text{CAPITAUX PERMANENTS} - \text{ACTIF IMMOBILISE}$$

**OU**

$$\text{FRN} = \text{ACTIF CIRCULANT} - \text{DETTES à COURT TERME}$$

### **A-2-2- Le fonds de roulement propre (FRP)**

Le fonds de roulement propre est égal à la fraction du fonds de roulement permanent constitué par les capitaux propres, il permet de juger l'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses créanciers.

Il se calcul comme suit :

$$\text{FRP} = \text{CAPITAUX PROPRES} - \text{ACTIF IMMOBILISE}$$

**Ou**

$$\text{FRP} = \text{FRN} - \text{DETTES à LONG ET MOYEN TERME}$$

FRP est souvent négatif car il n'est pas fréquent. Seuls les capitaux propres suffisent à financer l'actif immobilisé.

### **A-2-3- Le fond de roulement total (F.R.T):**

Il présente l'ensemble des actifs circulants. Il exprime la masse financière en mouvement.

Il se calcul comme suit :

$$\text{FRT} = \text{L'ENSEMBLE DES ACTIFS CIRCULANTS}$$

**OU**

$$\text{FRT} = \text{FRN} + \text{DCT}$$

### **A-2-4- le fonds de roulement étranger (FRE)**

Il représente la partie des capitaux étrangers remboursables.

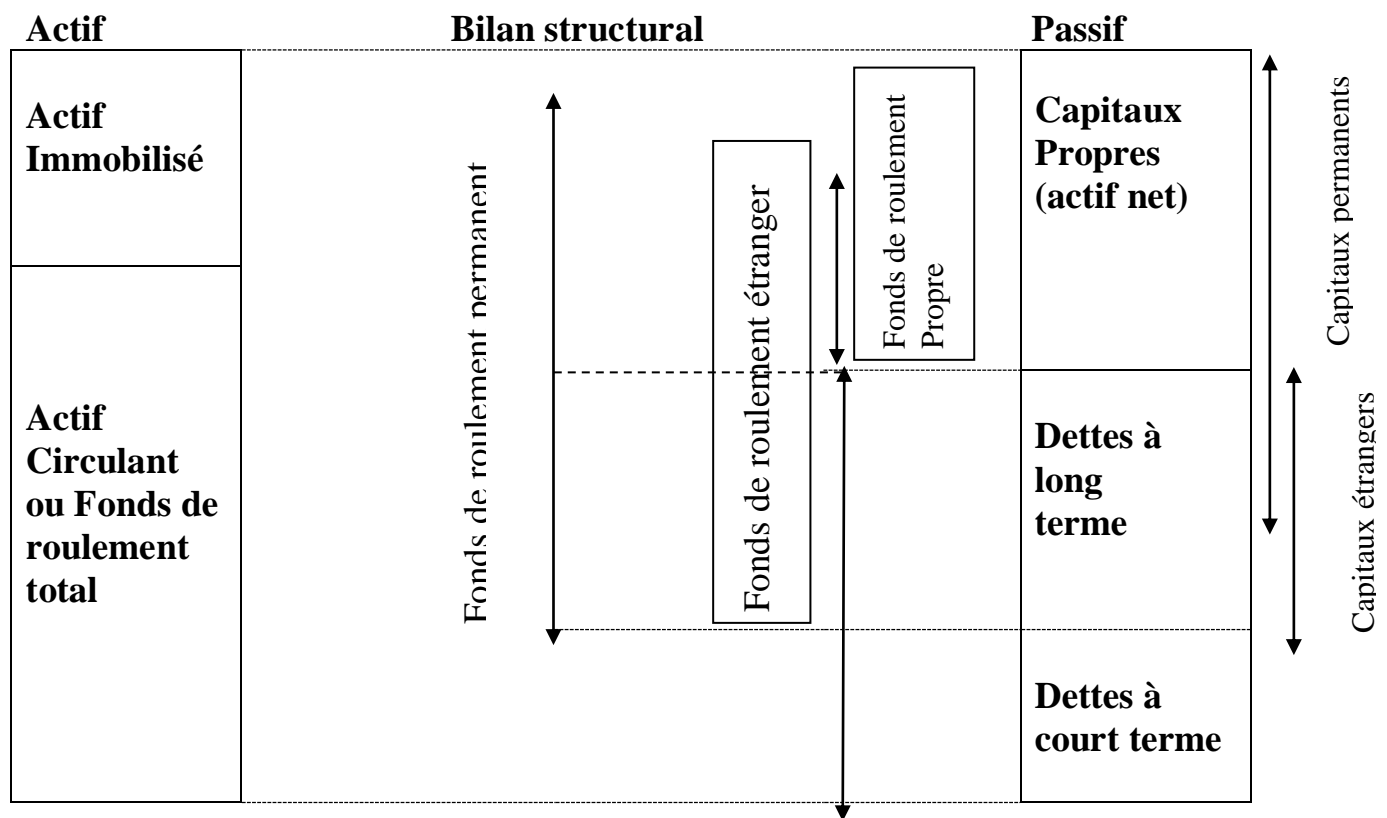
Il se calcul comme suit :

$$\text{FRE} = \text{L'ENSEMBLE DES DETTES}$$

**OU**

$$\text{FRE} = \text{ACTIF CIRCULANT} - \text{FRP}$$

### A-3- La schématisation des fonds de roulement<sup>1</sup>



### A-4- Les différentes situations du fonds de roulement net :

Après l'étude du fonds de roulement net, trois hypothèses peuvent se présenter.

➤ Première hypothèse : **FRN = 0**

Les ressources stables de l'entreprise sont égales à l'actif immobilisé constitué, c'est-à-dire que les ressources stables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise. Mais, même si l'équilibre financier semble atteint, celle-ci ne dispose d'aucun excédent de ressources à long terme pour le financement précaire.

Les capitaux permanents = actifs immobilisés

Actifs circulants = dettes à court terme

<sup>1</sup> Technique comptable, Medzine Khafrabi page 150.

ACTIFS IMMOBILISES	CAPITAUX PERMANENTS
ACTIFS CIRCULANTS	DETTES à COURT TERME

C'est une situation assez rare dans les entreprises.

➤ Deuxième hypothèse : **FRN > 0**

Les ressources stables de l'entreprise sont supérieures à l'actif immobilisé constitué, c'est-à-dire les ressources stables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise et grâce à l'excédent, l'entreprise peut financer d'autres besoins de financement à court terme.

Les capitaux permanents > actif immobilisé

Actifs circulants > dettes à court terme

Actifs immobilisés	Capitaux permanents
	} F.R.N > 0
Actifs circulants	Dettes à court terme

On constate que les fonds de roulement net sont positifs, il y a donc une marge de sécurité dans l'entreprise, c'est un signe favorable en terme de solvabilité.

➤ Troisième hypothèse : **FRN < 0**

Les ressources stables de l'entreprise sont inférieures à l'actif immobilisé, c'est-à-dire que les ressources stables ne couvrent pas les besoins à long terme de l'entreprise. La règle de l'équilibre financier n'est pas respectée, elle doit donc financer une partie des emplois à long terme à l'aide des

1 Elie Choen « Analyse financière », économie, 4eme édition, page 276.

2 Elie Choen « Analyse financière », économie, 4eme édition, page 276.

ressources à court terme ce qui lui fait couvrir un risque important d'insolvabilité.

### **Les capitaux permanents < actifs immobilisés**

#### **Actifs circulants < dettes à court terme**

1

Actifs immobilisés F.R.N < 0 {	Capitaux permanents
Actifs circulants	Dettes à court terme

Un FRN négatif permet de prévoir des difficultés pour l'entreprise en matière de solvabilité, sauf interventions correctrices par une amélioration de la stabilité du financement.

### **A-5- Le rétablissement du déséquilibre financier à long terme :**

Un déséquilibre financier à long terme pour l'entreprise se traduit par un fonds de roulement négatif qui entrave son fonctionnement et menace sa pérennité.

A cet effet l'entreprise doit obligatoirement rétablir son équilibre et pour se faire, il faut augmenter le fonds de roulement en : soit augmenter les capitaux permanents, soit diminuer les immobilisations.

#### **A-5-1- Augmenter les capitaux permanents :**

Ils sont constitués des capitaux propres et les dettes à long et moyen terme.

**a- augmenter les capitaux propres :** il s'agit de se rapprocher des différents actionnaires de l'entreprise pour les convaincre d'augmenter les fonds propres de cette dernière s'ils souhaitent qu'elle se redresse et génère des richesses.

<sup>1</sup> : Elie Choen, « Analyse financière », Economie, 4eme édition, P 276.

### **b- Augmenter les dettes à long terme<sup>1</sup> :**

Ce sont des banquiers qu'ils faut convaincre, accorder les fonds nécessaires à l'amélioration des capitaux permanents.

### **A-5-2- Diminuer les immobilisations :**

Il s'agit de cession d'actif. Beaucoup d'entreprise, pour améliorer leur situation financière ont dû céder une partie de leur patrimoine non utilisée.

### **A-6- Appréciation du fonds de roulement :**

Un fonds de roulement abondant est dans une certaine mesure, le gage de l'indépendance financière et de la solvabilité d'une entreprise tandis que l'absence d'un fonds de roulement rend l'entreprise tributaire de ses créanciers.

Dans le deuxième cas de sérieuses difficultés peuvent surgir si les fournisseurs réduisent les délais qu'ils accordent où que les clients paient mal pour une meilleure appréciation.

Ce fonds de roulement, doit être comparé aux actifs circulant qui courent des risques (stocks et réalisable) a fin de l'exprimer en valeur relative par rapport aux risques connus.

$$\frac{\text{fonds de roulement}}{\text{stocks}} \quad \text{et / ou} \quad \frac{\text{fonds de roulement}}{\text{stocks} + \text{réalisable}}$$

A partir de là, il devient possible de tirer une première conclusion en suivant l'évolution de cette couverture dans le temps et en la comparant avec celles d'entreprise qui évoluent dans le même secteur d'activité.

Ces ratios indiquent dans quelle proportion des actifs de base du cycle d'exploitation sont financés par le fonds de roulement, c'est-à-dire : par une partie des capitaux permanents.

Le fonds de roulement n'est par directement lié au volume d'activité contrairement au besoin en fonds de roulement, il ne subit pas l'influence du cycle d'exploitation de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> Notre cahier du cours.

La valeur du fonds de roulement est tributaire, surtout de la politique d'investissement et de financement des immobilisations, de la politique des amortissements et des prévisions ainsi que du choix d'un équilibre de trésorerie.

Le banquier doit alors pousser, sous analyse plus loin et examiner l'incidence probable de ces politiques sur le fonds de roulement.

### **A-6-1- La politique d'investissement :**

Elle conditionne l'évolution des emplois, trois aspects de cette politique vont jouer :

- Le rythme de renouvellement des immobilisations, lié directement à leur vétuste physique et technologique.
- La politique de croissance adoptée par l'entreprise.
- L'importance des investissements de valorisation du potentiel existant réalisé par l'entreprise a fin d'améliorer la performance de son outil de production.

En réalité, le banquier ne dispose que rarement des informations qui pourraient lui permettre de reclasser les investissements à ces trois niveaux. Bien souvent, il doit se contenter de porter un jugement global sur la politique d'investissement de l'entreprise. Il utilise alors deux ratios :

- Amortissements.
- Immobilisations brutes.

Ce ratio mesure le taux d'amortissement des immobilisations de l'entreprise. Il constitue un bon indicateur du degré de vieillissement de l'appareil de production. Il est généralement admis qu'au taux supérieur à 70% représente un clignotant d'alerte sur les performances à venir de l'outil industriel.

$$\frac{\text{Investissement de l'année}}{\text{Chiffre d'affaires (H.T)}}$$

L'effort d'investissement de l'entreprise est mesuré par ce ratio. Mais il n'a de sens que s'il est établi sur plusieurs exercices consécutifs et qu'il soit comparé à ceux d'entreprises concurrentes de même tailles.

### **A-6-2- La politique de financement des investissements :**

Pour concrétiser sa politique d'investissement, l'entreprise doit mettre en place une politique de financement des investissements projeter, des ratios vont permettre au banquier d'apprécier cette politique.

$$\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Endettement à terme}}$$

Ce ratio détermine la politique d'endettement de l'entreprise. Il ne doit pas être inférieur à un (01), est cela pour deux raisons principales :

- Il importe que le ou les propriétaires de l'entreprise soient autant impliqués financièrement que les bailleurs de fonds externes.
- Les fonds propres garantissent d'une certaine façon, les dettes financières en cas de difficultés de l'entreprise.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'entreprises à forte rentabilité, il peut être dérogé à cette stricte règle d'orthodoxie financière.

$$\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Total bilan}}$$

Ce deuxième ratio est un ratio de structure qui permet d'apprécier l'importance des fonds propres par rapport au total des capitaux engagés dans l'affaire par les différents partenaires économiques.

I existe d'autres politiques financières comme par exemple : la politique des amortissements et des provisions, la politique de choix d'un équilibre de trésorerie,...

## **B- Besoins de fonds de roulement (l'équilibre financier à court terme) :**

Les besoins nés du cycle d'exploitation sont directement liés :

- ✓ A la vocation de l'entreprise et des conditions d'exploitation relatives aux stocks, créance client et dettes fournisseurs.
- ✓ Au fluctuation résultant des influences saisonnières ayant un effet direct sur les ventes, les achats et par conséquent sur les stocks.
- ✓ Au volume de l'activité de l'entreprise.
- ✓ Au mesure de gestion qui tende (ayant un objectif) à réduire le coût de stockage, réduire ou allonger le crédit client et le crédit fournisseur.

### **B-1- Définition du besoin en fonds de roulement <sup>1</sup> :**

Le besoin en fonds de roulement s'exprime par la différence entre les besoins nés du cycle d'exploitation et les ressources provenant de l'exploitation.

En d'autre terme :

Le besoin en fonds de roulement est la partie des besoins de financement non financé par des ressources de financement à court terme.

### **B-2- Le calcul du besoin en fonds de roulement :**

Le besoin en fonds de roulement étant égal à la différence entre les besoins cycliques

$$\text{BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - \text{DCT}$$

Quand il n'y a pas de concours bancaires de trésorerie.

Ou :  $\text{BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - \text{DCT}$

$$\text{BFR} = (\text{AC} - \text{VD}) - \text{DCT}$$

Quand il y a de concours bancaires de trésorerie :

$$\text{BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - (\text{DCT} - \text{CB})$$

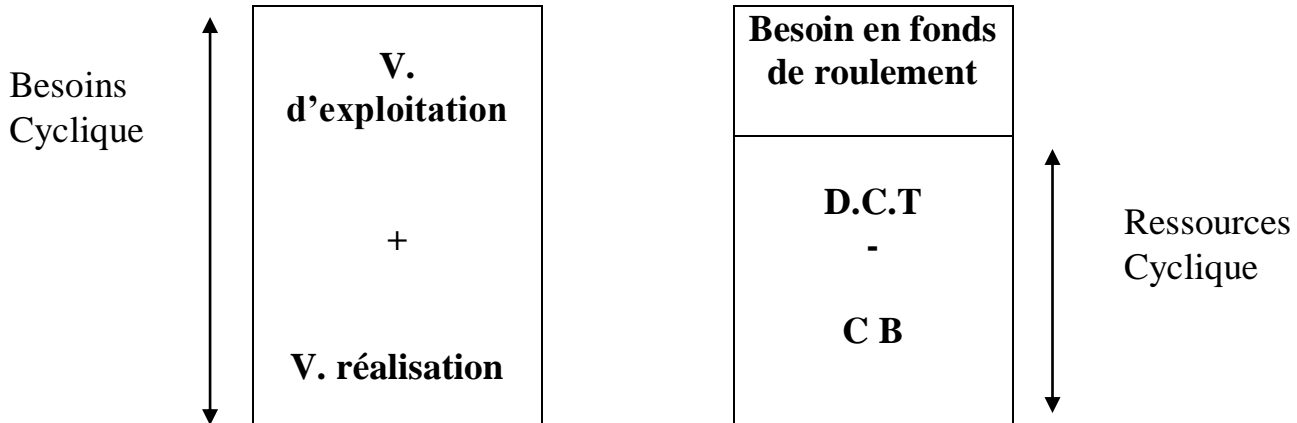
---

<sup>1</sup> : Mémoire de fin d'étude, « Etude financière d'une entreprise », Cas : CCLS de DBK.

**Remarque**

Les concours bancaires (CB) sont relatifs à la banque passive et aux effets escomptés non échus.

**B-3- Schématisation du besoin en fonds de roulement :**



**B-4- Les différentes situations du besoin en fonds de roulement**

**BFR = 0**

Les emplois d'exploitation de l'entreprise sont égaux aux ressources d'exploitation, l'entreprise n'a donc pas de besoin d'exploitation à financer puisque le passif circulant suffit à financer l'actif circulant.

1

EMPLOIS	RESSOURCES
VALEURS D'EXPLOITATION	DETTES à COURT TERME
+	-
VALEURS REALISABLES	CONCOURS BANCAIRES

**BFR > 0**

Les emplois d'exploitation de l'entreprise sont supérieurs aux ressources d'exploitation, l'entreprise doit donc financer ces besoins à court terme, soit à l'aide de son excédent à long terme (fonds de roulement), soit à l'aide des

<sup>1</sup> : Mémoire de fin d'étude, « Etude financière d'une entreprise », Cas : CCLS de DBK.

ressources financières complémentaires à court terme (concours bancaires...) donc il y a un manque des ressources cyclique vis-à-vis des besoins cycliques.

1

EMPLOIS	RESSOURCES
VALEURS D'EXPLOITATION + VALEURS REALISABLES	DETTES à COURT TERME
	<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (+)</b>

### **BFR < 0**

Les ressources d'exploitation de l'entreprise sont supérieures aux emplois d'exploitation, l'entreprise n'a pas de besoins d'exploitation à financer puisque le passif circulant excède les besoins de financement de son actif d'exploitation. L'entreprise n'a donc pas besoin d'utiliser ses excédents de ressources à long terme (fonds de roulement) pour financer d'éventuels besoins à court terme.

Il y a un équilibre, car tous les besoins cycliques ne représentent qu'une partie des ressources cycliques.

<sup>1</sup> : Mémoire de fin d'étude, « Etude financière d'une entreprise », Cas : CCLS de DBK.

EMPLOIS	RESSOURCES
VALEURS D'EXPLOITATION + VALEURS REALISABLES	DETTES à COURT TERME — CONCOURS BANCAIRES
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET (-)</b>	

### **B-5- Le rétablissement de l'équilibre financier à court terme :**

Pour le rétablissement de l'équilibre financier à court terme, l'entreprise doit :

**a- Diminuer les stocks :** en convertissant rapidement en liquidité utile, exemple : faire la publicité, les promotions.

**b- Diminuer les réalisables :** en s'assurant que ses clients peuvent honorer leurs dettes, exemple : insister les clients à payer rapidement.

**c- Augmenter les crédits fournisseurs :** en contractant le plus de dettes fournisseurs possibles, exemple : essayer d'acheter plus à crédits.

### **C- Trésorerie (l'équilibre financier immédiat) :**

L'étude de l'actif circulant permet de caractériser la liquidité de l'actif, mais les stocks non vendus ne peuvent servir au paiement des dettes à court terme.

Dans l'hypothèse d'un fort ralentissement des ventes, l'entreprise devra surtout compter sur ses actifs liquides et ses disponibilités pour faire face à ses dettes à court terme.

<sup>1</sup> : Mémoire de fin d'étude, « Etude financière d'une entreprise », Cas : CCLS de DBK.

### **C-1- Définition de la trésorerie :**

C'est un équilibre financier immédiat, il représente l'ensemble des disponibilités du bilan financier (actif et passif). Ces disponibilités servent à faire face aux exigibilités immédiates.

**A L'ACTIF :** des disponibilités sont représentées par la caisse, la banque, les comptes courants, les valeurs mobilières de placement facilement négociables, les effets escomptés non échus et les effets escomptés échus.

**AU PASSIF :** il s'agit de concours bancaires de trésorerie et les effets escomptés non échus.

### **C-2- Calcul de trésorerie**

La trésorerie se calcul comme suit :

$$\text{TRESORERIE} = \text{FR} - \text{BFR.}$$

$$\text{TRESORERIE} = \text{DISPONIBILITE} - \text{DECOUVERT BANCAIRES.}$$

Par comparaison des équilibres financiers :

$$\text{TN} = \text{FR} - \text{BFR.}$$

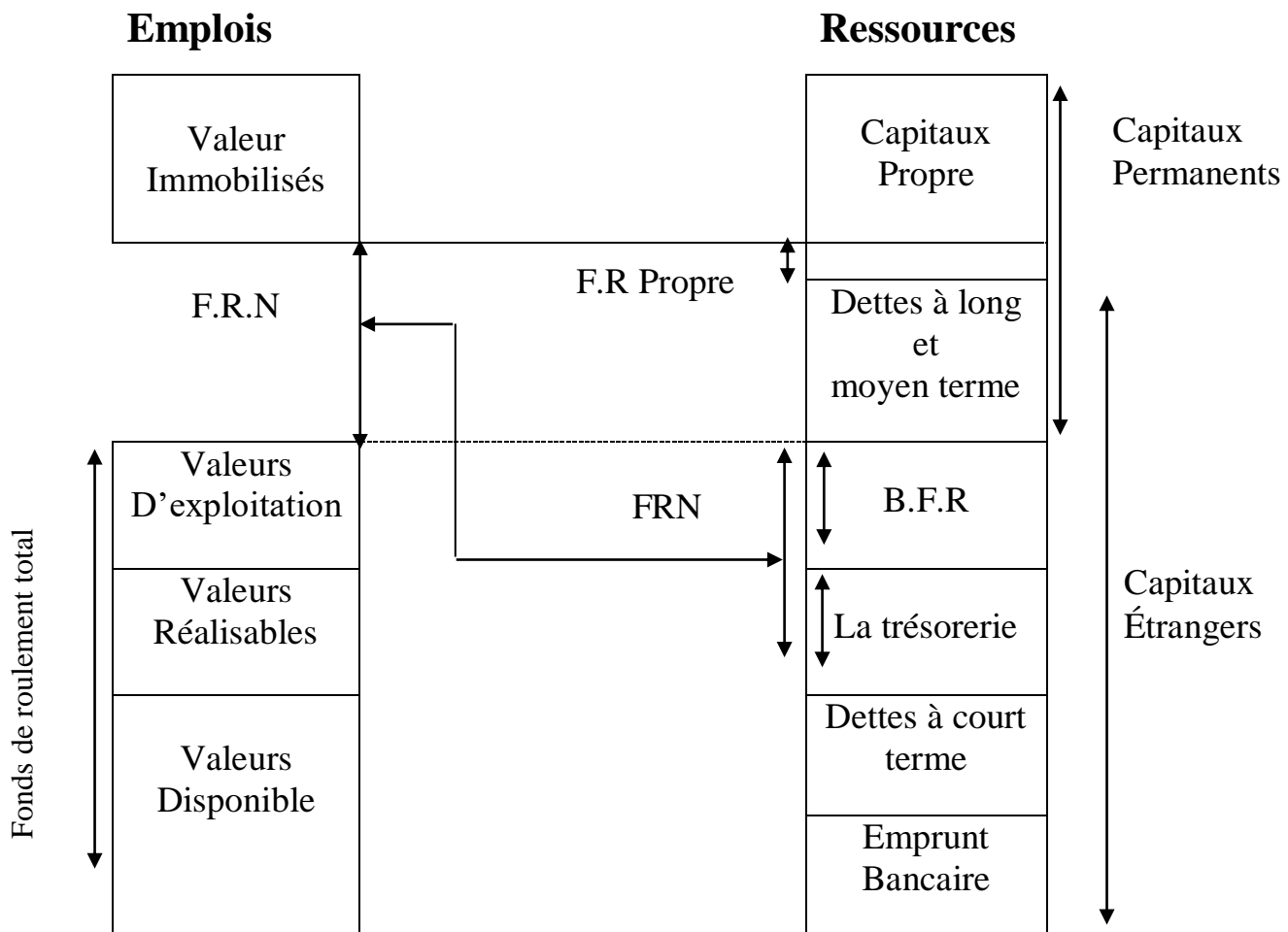
Par comparaison des soldes de trésorerie active et passive

$$\text{TN} = \text{T active} - \text{T passive}$$

Ou bien :

$$\text{TN} = \text{VALEURS DISPONIBLES} - \text{CONCOURS BANCAIRES}$$

### C-3- Schématisation de la trésorerie<sup>1</sup>



### C-4- Les différentes relations de trésorerie :

#### Premier cas : trésorerie nulle, $T = 0$ (FR = BFR)

Les ressources financières de l'entreprise suffisent juste à satisfaire ses besoins (FR = BFR). La situation financière de l'entreprise est équilibrée mais celle-ci ne dispose d'aucune réserve pour financer un surplus de dépenses que ce soit en terme d'investissement ou d'exploitation. Mais qu'il faut s'assurer que cette absence de trésorerie ne risque pas de mettre l'entreprise en difficulté vis-à-vis des tiers<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> : Conception personnelle.

<sup>2</sup> Le bilan c'est faule, Kamel Hamdi page 70.

### **Deuxième cas : trésorerie négative, $T < 0$ ( $FR < BFR$ )**

Cette situation nous indique qu'il y a un déséquilibre financier se traduisant par une menace sur la solvabilité, cela confirme que l'existence d'un fonds de roulement n'est pas toujours suffisant, il faut encore que ce fonds de roulement soit supérieur au besoin en fonds de roulement.

### **Troisième cas : trésorerie positive, $T > 0$ ( $FR > BFR$ )**

On trouve deux cas :

**$FR > BFR$  :** cette situation atteste d'un bon équilibre financier et d'une solvabilité satisfaisante, cela veut dire qu'il y a un excédent des capitaux par rapport aux besoins.

**$FR < 0$  et  $BFR < 0$  :** l'exploitation dégage des ressources de fonds de roulement qui permettent à l'entreprise de financer ses immobilisations par ses ressources courtes, on trouve souvent cette situation dans le secteur de la distribution (les achats se font à crédits et les stocks tournent vite, les clients règlent au comptant).

### **C-5- le rétablissement de l'équilibre immédiat**

Le déséquilibre de la trésorerie sera rétabli, une fois que le déséquilibre de fonds de roulement soit également équilibré (rétabli).

## **D- Les ratios de rotation**

### **D-1-La rotation des stocks :**

Les ratios qui suivent renseignent sur le délai de la rotation des stocks en nombre de jours.

On compare alors ce délai dans le temps (sur plusieurs bilans successifs de l'entreprise), et avec celui de l'entreprise similaire.

#### **D-1-1-Calcul de la rotation des stocks :**

Dans la plus part des cas, un raisonnement global sur les stocks s'avère insuffisant. Il est préférable de mener une analyse différenciée en fonction de la catégorie des stocks considérés.

- \* Rotation des produits semi finis et finis (activité commerciale) :

$$360 \times \frac{\text{Stocks moyen des produits semi et finis}}{\text{Chiffre d'affaires (H.T)}}$$

- \* Rotation des matières premières (activité industrielles) :

$$360 \times \frac{\text{Stocks moyen des matières premières}}{\text{Matières et fournitures consommées}}$$

Pour calculer le stock moyen, il faut avoir connaissance du stock en début d'exercice (stock initial), et du stock en fin d'exercice.

### **D-1-2-Comment porter un jugement sur le niveau des stocks :** Les

principales circonstances qui peuvent entraîner un faible niveau de stocks sont :

- le volume réduit des mises en œuvre ;
- la vente des produits frais à durée de conservation limitée (les stocks des produits finis sont obligatoirement limités à quelques jours de chiffre d'affaires);
- la faible étendue de la gamme de produits vendus ;
- le travail en sous-traitance.

Au contraire, sont de nature à accroître le niveau relatif des stocks :

- la production d'une grande variété d'activité.
- le caractère saisonnier des achats qui entraîne un gonflement des stocks de matières ou de marchandises pendant la période de réalisation des achats.
- L'éloignement des sources d'approvisionnement qui oblige à prévoir des stocks de sécurité pour les arrêts de fabrication.
- La longueur de processus de fabrication ou l'exécution des marchés qui entraîne d'importants stocks d'encours.

**D-1-3-Causes de variation du ratio :**

Causes d'augmentation	Causes de diminution
-Orientation vers une nouvelle activité à cycle plus long.	-Orientation vers une nouvelle activité à cycle plus court ou plus faible valeur ajoutée.
-Mauvaise gestion des stocks.	-Amélioration de la gestion des stocks.
-hausse des coûts d'approvisionnement	-Baisse des coûts d'approvisionnement.
-Ouverture d'un nouveau point de vente nécessitant la mise en place d'un stock à un niveau de pleine activité.	-Recours accru à la sous-traitance avec pour conséquence une diminution des stocks de matières premières.
-Constitution de stocks de sécurité ou accroissent volontaire des stocks en prévision de carnet de commande.	-Faible carnet de commande provoquant un gonflement momentané des stocks.

**D-2-Durée de crédit client :**

Rechercher la durée de crédit client c'est déterminer à quel terme (nombre de jours), les clients règlent l'entreprise.

**D-2-1-Calcul de la durée du crédit client :**

$$360 \times \frac{(\text{clients} + \text{effets à recevoir} + \text{en cours d'escompte})}{\text{Chiffre d'affaires (T.T.C)}}$$

**D-2-2-Comment juger le niveau atteint par ce ratio :**

Il convient d' comparer ainsi déterminer à celle communément pratiquée dans le secteur par les entreprises de même taille. Si l'entreprise à plusieurs types de clientèles, il faut isoler dans la mesure de possible, des délais relatifs à chaque catégorie.

### D-2-3-Cause de variation du ratio :

Causes d'augmentation	Causes de diminution
-Orientation vers un type de clientèle exigeant des délais plus longs.	-Orientation vers un type de clientèle réglant plus rapidement.
-Exigences accrues de la clientèle inhabituelle due par exemple à une concurrence plus vive et à une évolution des rapports de force défavorable à l'entreprise.	-Position privilégiée de l'entreprise suite à une évolution favorable des rapports en force.
Difficulté de trésorerie de certains clients ne parvenant pas à honorer leurs échéances.	-Adoption de mesures d'organisation destinées à améliorer les délais d'encaissement des créances.
-Pratiques commerciales tendant à accorder des délais de paiement supplémentaires à la clientèle pour accroître le chiffre d'affaires.	

### D-3-Durée du crédit fournisseur :

Il s'agit de déterminer à quel terme (nombre de jours) l'entreprise règle ses fournisseurs.

#### D-3-1-Calcul de la durée du crédit fournisseur :

$$360 \times \frac{(\text{fournisseurs} + \text{effets à payer})}{\text{Achats de l'exercice}}$$

#### D-3-2-comment juger le niveau atteint par ce ratio :

On compare avec les délais moyens du secteur pour des entreprises de même taille. Si l'entreprise à plusieurs types de fournisseurs, il convient d'isoler les délais relatifs à chacun d'eux.

### **D-3-3-Causes de variation du ratio :**

L'évolution à la hausse de ce ratio ne traduit pas toujours une situation favorable (l'aptitude de l'entreprise à négocier des délais de règlement important). Elle peut être au contraire l'indice d'une difficulté de l'entreprise à faire face à ses échéances.

De la même manière, l'évolution de ce ratio à la baisse n'est pas forcément le signe d'une situation défavorable (rapport de force en défaveur de l'entreprise), car elle peut traduire un choix délibéré de l'entreprise qui préfère payer en comptant et bénéficier d'escompte de règlement.

### **D-3-4-Le ratio de rentabilité :**

Le ratio :  $\frac{\text{Bénifice net}}{\text{Capitaux permanents}}$  mesure la rentabilité financière nette annuelle des capitaux permanents.

### **Conclusion :**

L'analyse économique et financière, nous permet de mesurer suffisamment l'aptitude du projet à s'adapter au marché. Cette analyse est primordiale dans ce sens que les entreprises évoluent maintenant dans un environnement concurrentiel et générateur de menaces. D'autre part l'étude de la documentation présentée démontre parfois l'insuffisance de la rentabilité financière du projet et son aptitude d'assurer les services de la dette consistant en principal et intérêt ainsi que la difficulté à asseoir un rendement aux capitaux engagés.

Les problèmes liés au financement des investissements ou d'exploitation se rencontrent ainsi auprès du promoteur au stade de la mauvaise compréhension du rôle et du mode d'intervention de la banque.

*Partie 2.*

*Cas*

*pratique*

## **Partie 2 : Cas pratique**

### **Introduction :**

Dans cette partie nous allons présenter dans le premier chapitre l'organisme d'accueil du CPA banque, travers un aperçu historique, organisation et attribution du service de crédit, relation du service crédit, pour mieux permettre de situer l'étude, ainsi que son diagramme.

Le second chapitre concerne l'étude de cas d'un financement à l'exploitation d'une entreprise.

# Chapitre 1:

La présentation et

l'organisation de

l'organisme d'accueil

CPA

**Chapitre I : Présentation et l'organisation de l'organisme d'accueil CPA****Section 1 : Présentation du CPA****1-1 Historique du crédit populaire d'Algérie**

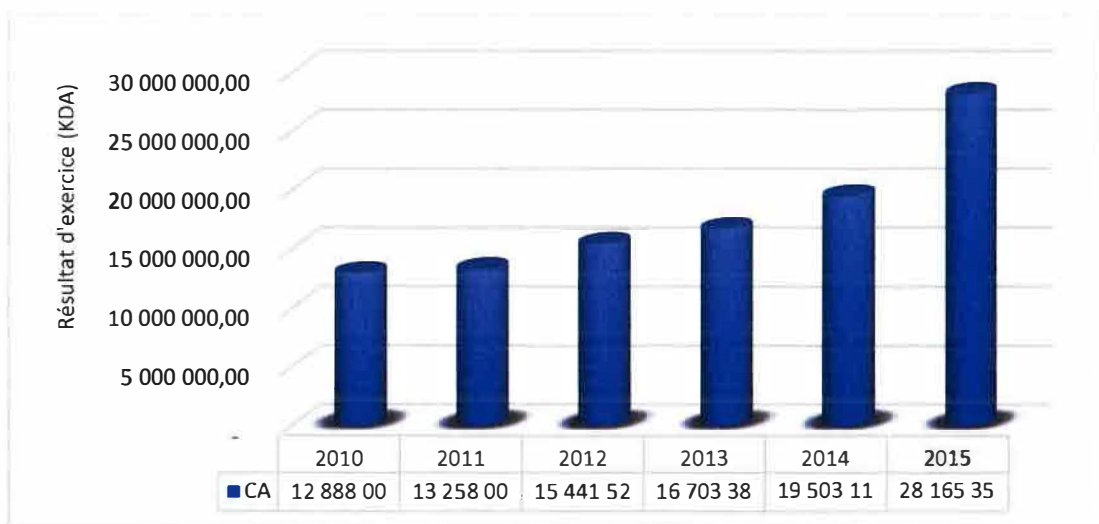
Le Crédit Populaire d'Algérie a été créé par l'Ordonnance N°66-366 du 29 Décembre 1966, par concentration de quatre banques populaires régionales (la Banque Populaire Commerciale et Industrielle à Alger, Oran, Annaba et Constantine), et de la Société Marseillaise de Crédit. Ses statuts ont été ensuite définis par l'Ordonnance N° 67-78 du 11 Juillet 1967 en lui donnant pour principales missions la promotion des secteurs du B.T.P.H, de la santé et du médicament, du commerce et de la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, les médias, la PME/PMI et l'artisanat. Son patrimoine a été ensuite augmenté par l'intégration des patrimoines de la Banque Algérie-Misr et de la Compagnie Française de Crédit et de Banque.

En 1989, il a été érigé en entreprise publique économique sous la forme juridique de société par action (SPA), suite à la mise en œuvre du processus de réformes économiques en 1988.

Après avoir satisfait les conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la Banque d'Algérie, le C.P.A obtiendra son agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 07 Avril 1997, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

Riche d'une expertise dans les segments Entreprise et Particulier, jouissant d'un savoir-faire dans le financement des grands projets (Project Financing), forte d'un réseau d'agences implantées sur toute l'étendue du territoire national et d'une culture de proximité dont il fait son mot d'ordre, le CPA s'affirme, depuis un demi-siècle, tel un appui solide à l'économie nationale.

**Figure 4 : L'évolution du résultat d'exercice du CPA pour la période 2010-2015.**



Source : CPA banque agence 194.

### 1-2. Organisation et attribution du service de crédit

Le service crédit a pour principale mission l'étude et l'analyse des risques inhérents aux concours sollicités, la mise en place et le suivi des crédits autorisés ainsi que le recouvrement des créances litigieuses et contentieuses.

Pour accomplir les tâches qui lui sont assignées, le service crédit est subdivisé en deux (02) cellules :

- Une cellule études et analyses ;
- Une cellule administration du crédit et affaires juridiques.

#### 1-2-1 La cellule étude et analyse

C'est un organe qui prend en charge l'analyse des dossiers de crédit, en particulier :

- Recevoir, étudier et analyser les demandes de crédit en vue de :
  - Proposer les concours éventuels à mettre en place ;
  - Transmettre les demandes ne relevant pas de ses prérogatives.
- Tenir et mettre à jour les dossiers de crédits ;
- Suivre régulièrement l'évolution des entreprises financées (mouvements confiés, visites sur sites, informations, niveau des engagements, etc.).

**1-2-2 La cellule administration du crédit et affaires juridiques :**

En matière d'engagement et d'administration du crédit, cette structure est appelée à :

- Etablir les autorisations de crédit relevant de sa délégation ;
- Procéder au recueil des garanties exigées à la mise en place des crédits ;
- Faire signer par le client la convention de crédit et la chaîne de billets ;
- Etablir et délivrer les actes de caution et d'aval ;
- Mettre en place les crédits autorisés et veiller à leur remboursement à échéances ;
- Suivre l'utilisation des crédits autorisés et s'assurer de leur destination conformément à l'objet financé ;
- Assurer la confection et/ou la transmission des dossiers concernés par le contrôle a posteriori à la Banque d'Algérie ;
- Elaborer et adresser, à bonne date, les statistiques destinées au groupe d'exploitation et aux structures centrales d'études et d'analyses concernées ;
- Suivre la réalisation physique des projets d'investissements ;
- Procéder au classement des créances ;
- Vérifier la conformité des garanties recueillies et les transmettre au groupe d'exploitation pour validation et conservation ;
- Assurer un suivi rigoureux des impayés et des dossiers litigieux et contentieux ;
- Engager toutes les démarches et procédures nécessaires pour le recouvrement des créances.

**1-3 Relation du service crédit**

Le service crédit est le compartiment le plus important dans l'organisation d'une agence. Il entretient des relations plus ou moins étroites avec les autres services de l'agence, les structures de la banque et les confrères. Ces relations sont soit d'ordre fonctionnel ou hiérarchique.

**1-3-1 Les relations d'ordre fonctionnel :**

Le Service Crédit entretient des relations fonctionnelles avec les autres compartiments de l'agence et avec l'ensemble des structures de la banque par le biais du Directeur d'agence à savoir :

- Le Service des Opérations de Commerce Extérieur, en vue d'assister la clientèle dans ses opérations avec ses partenaires étrangers ;

- La Direction de Crédit pour l'assistance et le conseil dans l'étude, l'évaluation des risques et la mise en place des crédits ;
- La Direction Financière pour les besoins financiers (accréditif permanent, appels de fonds,...) et pour la mobilisation des crédits ;
- La Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux pour recommandations et orientations juridiques, la prise en charge des affaires précontentieuses et contentieuses ;
- La Direction de la Comptabilité pour les aspects comptables liés aux opérations traitées.

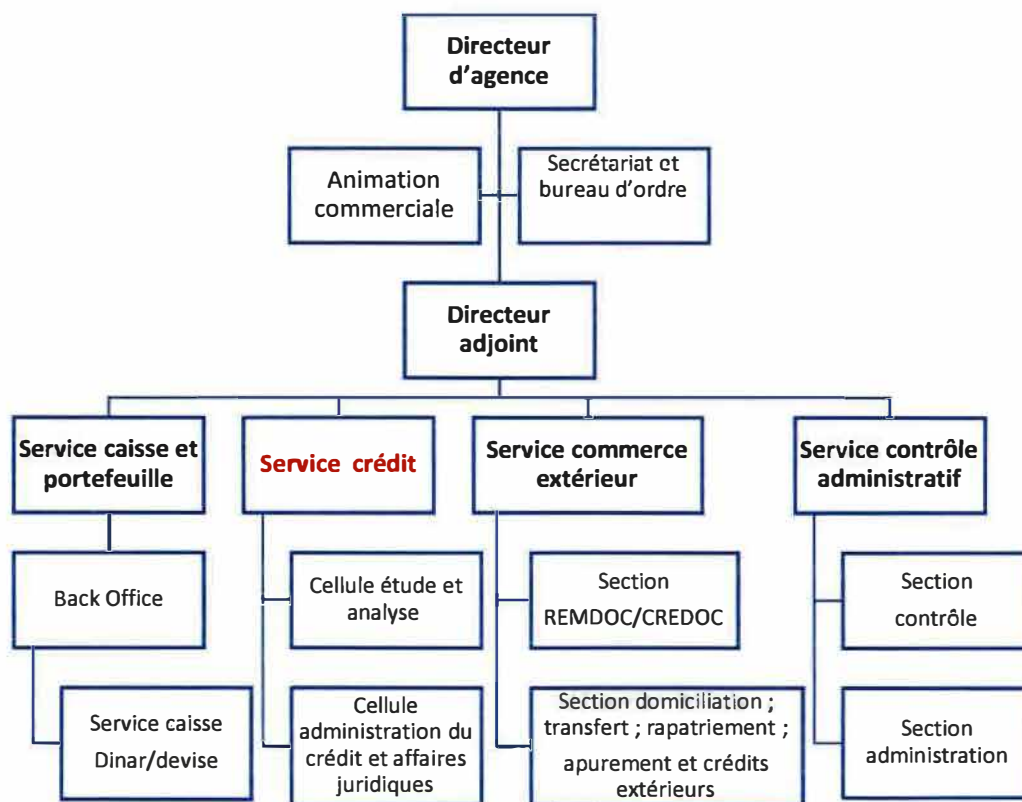
**1-3-2 Les relations hiérarchiques :**

Le Service Crédit dépend hiérarchiquement du Directeur d'agence qui coordonne entre les différents compartiments de l'agence et représente celle-ci auprès :

- Des structures centrales : la Direction du Réseau, la Direction des Crédits (Direction des crédits aux entreprises du B.T.P.H, la Direction des Crédits à l'Industrie et Services...);
- De l'Administration Fiscale ;
- Des Autorités Locales.

**1-4 Le diagramme de l'agence 194 :**

**Figure 5 : Le diagramme de l'agence CPA 194.**



Source : CPA BANQUE AGENCE 194

*Chapitre 2:*

*Etude*

*de*

*cas*

**Chapitre II : Etude de cas d'une entreprise « conserverie d'olives »****Section 1 : L'analyse de l'activité du marché :****1-1 Présentation de l'entreprise :**

La SARL X est une entreprise familiale créée en 2002, au capital social de 6 136 000 da elle participe dans un secteur actif, c'est le secteur de l'industrie agroalimentaire, leur branche représente à eux seul plus de 20 % de la VA des sommes des industries de transformation. Depuis sa création, la société n'a cessé de s'agrandir et de gagner des parts de marché grâce à la diversité, la qualité de ses produits, à la flexibilité de ses structures aux services qu'elle offre à ces clients et surtout à la bonne maîtrise de son métier.

**1-1-1 Moyens humains**

L'entreprise compte un effectif total de 20 personnes permanentes dont 3 cadres et jusqu'à 100 occasionnels en haute saison, surtout durant la saison des récoltes qui s'étale du mois de Novembre au mois de Mars.

**1-1-2 Les moyens matériels**

En lisant le compte rendu de visite, on a constaté que cette entreprise dispose :

5. D'une usine, et de bureaux sur une superficie de 300m<sup>2</sup> couverts à la zone industrielle, elle réalise un chiffre d'affaire de 14M DA par an.

**1-1-3 Produits**

La production de la SARL allait 500 tonnes par an, et espère doubler cette production avec la nouvelle gamme d'emballage et une large diversité.

- Olives vertes entiers, dénoyautées ou en rondelles
- Olives noirs façon grâces conditionnés sous vide en sac
- Olives noirs confites entières, dénoyautées ou en rondelles,
- Olives taillées ou cassées,
- Olives tournantes taillées ou cassées.

**1-1-4 Clients**

La clientèle de la SARL varie de la supérette, aux grandes surfaces, les supermarchés...etc.

**1-1-5 Fournisseurs**

Les fournisseurs de la SARL sont les agricultures, ceux qui font la récolte des olives.

**1-2 examinations de la demande****1-2-1 Contexte de la demande**

La demande introduit par la SARL, atteste sur le renouvellement de facilité de caisse du crédit d'exploitation d'un montant de 1000 000 da, le crédit est destiné à aider l'entreprise à réaliser ses diverses conventions dans les délais, pour subvenir aux charges du a la récolte d'olives.

**1-2-2 Consultation du dossier**

Toute demande de crédit fait l'objet d'un regroupement de document nécessaire aux vérifications et à l'évaluation financière du client, les plus importants sont :

- Une demande signée cacheté précisant le montant et la destination des crédits sollicités ;
- Une copie du registre de commerce ;
- Bilan fiscaux et TCR des exercices suivants : 2019, 2020, et 2021 ;
- Situations comptables au 30/09/2020 (pour vérifier la situation réelle de l'entreprise)
- Attestation de mise à jour CNAS, et CASNOS.
- Extrait de rôles.
- Plans du financement prévisionnel
- Plans de charge détaillée par le client et par produit
- Attestation des engagements.

**1-3 Relation banque- entreprise****1-3-1 Historique de la relation**

La relation de ce client date du 12/06/2001 la date d'ouverture de son compte depuis 2001, l'entreprise est domiciliée et exécuté l'ensemble de ses opérations au niveau des guichets du CPA1994.

Ayant déjà contracté divers crédits à moyens terme les plus récents est d'un montant de 9300000, et en consultant l'historique de son compte, son encours est de 6510000.

La SARL n'a jamais fait l'objet d'impayés ou de retard de paiement, ce qui prouve le sérieux et la bonne moralité des dirigeants.

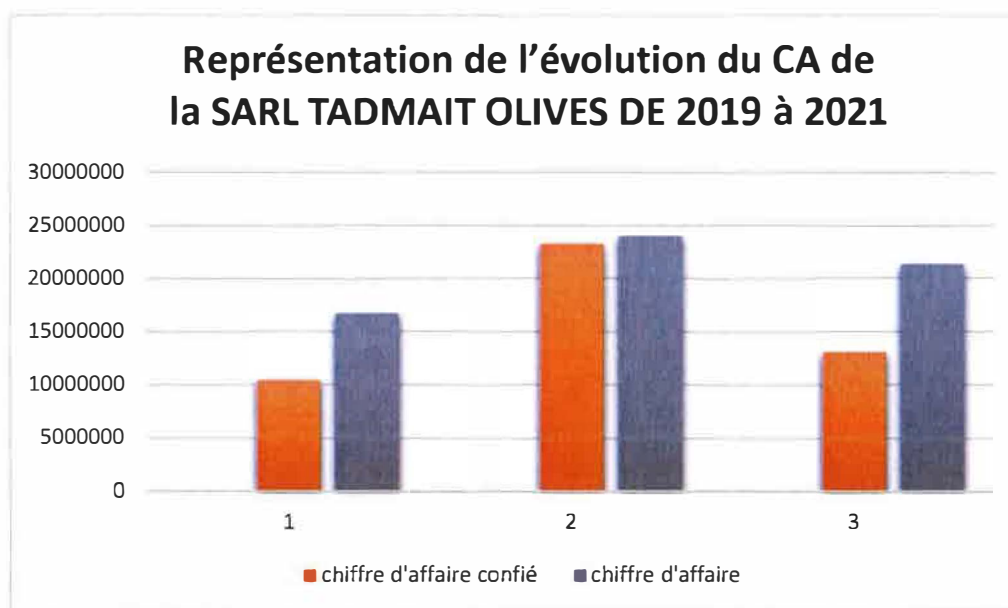
## 1-3-2 Chiffre d'affaire :

Tableau N°5 : variation du chiffre d'affaire durant la période 2019-2021 en DA

	2019	2020	2021	Total
<b>Chiffre d'affaire confié</b>	10458000	23244000	13084050	46786050
<b>Chiffre d'affaire</b>	16732000	23978590	21329075	62039665
<b>%</b>	62,50%	96,94%	61,34%	73,59%

Source : Etabli par nous même

Figure N°6 : l'évolution du CA de la SARL Conserverie d'olive 2019-2021 en DA



Source : Etabli par nous même

Après avoir examiné cette prestation graphique et on se basant sur la moyenne rapport  $\frac{CAC}{CA}$  qui est égale à 74% pour la période allant de 2019 à 2021, nous pouvons conclure que la SARL conserverie d'olive est parmi les clients qui centralisent la quasi-totalité de leur chiffre d'affaire au niveau de CPA 194 ; pour la partie non confiée, la relation affirme que c'est la partie des créances non encore encaissées.

## 1-4 Analyse des soldes intermédiaires de gestion :

Cette partie sera consacrée pour le calcul des SIG ainsi que leurs interprétations :

▪ **Tableaux du compte de résultat :**

**Tableau N°6 : Les comptes de résultat des trois derniers exercices 2019, 2020, et 2021 en DA**

<b>Rubriques</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>% (2019/2020)</b>	<b>% (2020/2021)</b>
Vente de marchandises					
Production vendue	16 732 000	23 978 590	21 329 075	43%	-11%
subvention d'exploitation	-			-	
<b>production de l'exercice</b>	<b>16 732 000</b>	<b>23 978 590</b>	<b>21 329 075</b>	<b>43%</b>	<b>-11%</b>
achat de marchandises vendues					
Matière première	- 3 102 183	- 4 457 373	- 2 968 240	44%	-33%
autres consommations	- 607 034	- 480 771	- 573 524	-21%	19%
autres approvisionnement	- 67 006	- 7 445	- 85 500	-89%	1048%
services extérieurs	- 233 602	- 138 238	- 295 986	-41%	114%
autre services	- 15 438	- 131 592	- 335 106	752%	155%
<b>consommations de l'exercice</b>	<b>- 4 025 263</b>	<b>- 5 215 419</b>	<b>- 4 258 356</b>	<b>30%</b>	<b>-18%</b>
<b>valeur ajoutée d'exploitation</b>	<b>12 706 737</b>	<b>18 763 171</b>	<b>17 070 719</b>	<b>48%</b>	<b>-9%</b>
charges de personnel	- 3 641 948	- 4 307 102	- 3 951 412	18%	-8%
impôts, taxes et versement assimilés	- 187 368	- 127 380	- 235 749	-32%	85%
<b>excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 877 421</b>	<b>14 328 689</b>	<b>12 883 558</b>	<b>61%</b>	<b>-10%</b>
autres produits opérationnels	678 688	11 915		-98%	-100%
autres charges opérationnelles	- 12 000			-100%	
dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	- 3 386 814	- 3 401 784	- 4 821 756	0%	42%
reprise sur perte de valeurs et provisions			-		
<b>résultat opérationnel</b>	<b>6 157 295</b>	<b>10 938 820</b>	<b>8 061 802</b>	<b>78%</b>	<b>-26%</b>
produits financiers		94 344	-	-	-100%
charges financières	- 1 365 436	- 1 140 346	- 1 126 254	-16%	-1%
<b>résultat financier</b>	<b>- 1 365 436</b>	<b>- 1 046 002</b>	<b>- 1 126 254</b>	<b>-23%</b>	<b>8%</b>
<b>résultat ordinaire</b>	<b>4 791 859</b>	<b>9 892 818</b>	<b>6 935 548</b>	<b>106%</b>	<b>-30%</b>
produits extraordinaires					
charges extraordinaires					
<b>résultat extraordinaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

impôts exigibles sur résultat	- 125 181	- 86 513	- 117 744	-30,89%	36,10%
résultat net de l'exercice	4 666 678	9 979 331	6 817 804	114%	-32%
dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	3 386 814	3 401 784	4 821 756	0%	42%
reprise sur perte de valeurs et provisions	-				
plus-value sur cession -	-	-			
moins-value sur cession +	-	-		-	
quote part de subventions d'investissement à virer au compte de résultat -	-	-	-	-	
charges d'impôts différé +	-	-	-	-	-
produits d'impôts différés -	-	-	-	-	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>8 053 492</b>	<b>13 381 115</b>	<b>11 639 560</b>	<b>66%</b>	<b>-13%</b>

Source : Etabli par nous même

▪ **Interprétation :**

L'entreprise a enregistré une augmentation significative de vente et essentiellement pour la période 2019-2020 suite à l'extension qu'elle a adaptée puisque sa production a augmenté de 43 % et les consommations de 30% ce qui signifie qu'elle produise.

Par contre pour la période 2020-2021 on remarque que la production a diminué de 11% et c'est à cause des consommations qui sont aussi diminué de 18%.

Pour la période 2019-2020 on constate que les charges personnelles ont augmenté, les impôts et taxes ont augmenté aussi.

Le résultat opérationnel a augmenté de 78% pendant la période 2019-2020 cela est dû essentiellement à l'inexistence des charges opérationnel.

Nous constatant que le résultat de l'exercice est positif sur toute la période 2019-2021, avec une amélioration de 114% de celui-ci dépassant le double pour la période 2019-2020.

La CAF à augmenter à la 02ème année avec un pourcentage de 66% et elle a diminué de -13% durant la 03ème année ce qui prouve que cette entreprise est capable d'honorer ses dettes à chaque fin d'exercice.

Pour conclure, le TCR démontre que cette entreprise a une bonne gestion de ses charges et passé de la connaissance et le savoir-faire qui lui permettent de faire face à la concurrence et détenir des parts de marché plus importantes.

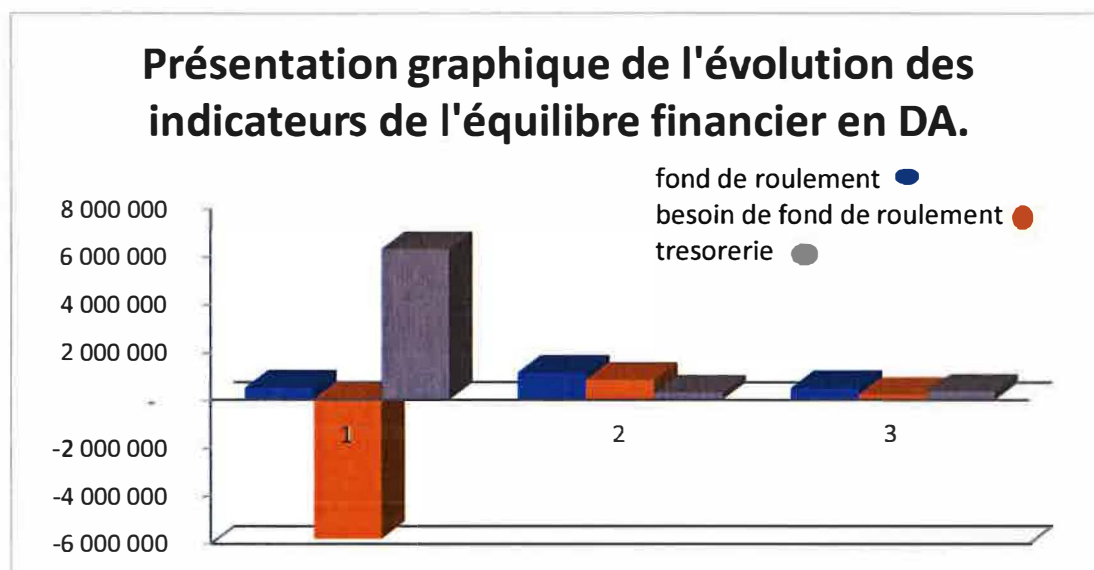
**1.5 Analyse des indicateurs de l'équilibre financier :**

**Tableau N°7 : Les indicateurs de l'équilibre financier en DA**

Rubriques	2019	2020	2021
capitaux permanents	17 584 916	30 056 063	24 648 928
actif immobilisé	17 076 954	28 914 064	24 155 044
<b>Fonds de Roulement propre</b>	<b>507 962</b>	<b>1 141 999</b>	<b>493 884</b>
Valeurs d'exploitation	4 142 054	6 608 602	5 736 644
Valeurs réalisables d'exploitation	2 512 837	7 628 287	8 538 912
dettes à court terme d'exploitation	12 442 236	13 404 223	14 045 433
<b>Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation</b>	<b>- 5 787 345</b>	<b>832 666</b>	<b>230 123</b>
valeurs réalisables hors exploitation	-	-	-
dettes à court terme hors exploitation	-	-	-
<b>Besoin en Fonds de Roulement hors exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Besoin en Fonds de Roulement Global</b>	<b>- 5 787 345</b>	<b>832 666</b>	<b>230 123</b>
Valeurs disponibles	6 301 283	319 237	815 169
Compte bancaire courant	5 976	9 904	456 208

Source : Etabli par nous même

**Figure N°7 : Présentation graphique de l'évolution des indicateurs de l'équilibre financier.**



Source : Etabli par nous même

**1-5-1 Le fond de roulement :**

Pour les trois années on remarque que cette entreprise a des capitaux permanents supérieurs au montant des immobilisations nettes (un fond de roulement +), dans ce cas cette entreprise a un excédent de ressources permanentes destiné au financement du cycle d'exploitation.

**1-5-2 Le besoin de fonds de roulement :**

D'après les résultats de la première année on constate que l'entreprise est en bonne santé financière et dispose de suffisamment d'argent pour être capable d'honorer ses dettes à court terme, par contre les résultats des deux dernières années montrent un surplus de besoin d'exploitation par rapport aux ressources cycliques (les stocks et les créances sont importants)

**1-5-3 La trésorerie :**

La trésorerie est positive pendant toute la période étudiée cela est dû à la nature de ses clients qui se constituent essentiellement des grandes surfaces, les super marchés.... Qui ne mettent pas du temps pour payer et ils règlent leurs factures aux délais, la chose qui influence positivement sur la trésorerie de cette entreprise, ce qui permet l'entreprise de se couvrir des conséquences éminentes des décalages temporaires entre les entrées et les sorties des fonds.

**1.6 Analyse par les ratios :****Tableau N°8 : Analyse par les ratios**

	Ratios	Méthode de calcul	2019	2020	2021
<b>La rentabilité</b>	Ratio de marge nette sur les ventes	Résultat d'exercice/ CA	28%	42%	32%
	Ratio de compétitivité	$(CA(n)-CA(n-1))/CA(n-1)$	0%	43%	-11%
	Ratio de poids des CI sur le CA	CI /CA	24%	22%	20%
	Ratio de poids des frais du personnel sur le CA	Frais du personnel/CA	-22%	-18%	-19%
<b>L'efficacité de gestion des actifs</b>	Ratio de rotation du capital	$CA(HT)/\Sigma \text{ actif}$	55,71 %	55,16 %	54,35 %
	Ratio de rotation des stocks	Stock*360/CA	89	99	97
	Ratio délais clients	Créances client *360/CA	54	115	144
	Ratio délais fournisseurs	Fournisseur *360/Achat	0	0	2
<b>La structure de financement</b>	Ratio de couverture du risque liquidatif	Capitaux Propres / $\Sigma$ bilan	20%	14%	16%
	Ratio de capacité de remboursement	DLMT / CAF *12	7	11	10
	Capacité d'endettement	Capitaux Propres / Capitaux permanent	35%	20%	25%
<b>La liquidité</b>	Ratio de liquidité générale	Actif Circulant/DCT	104%	109%	107%
	Ratio de liquidité réduite	$(VR+VD)/DCT$	71%	59%	66%
	Liquidité immédiate	Disponibilités/DCT	50,64 %	2,38%	5,76 %
<b>La rentabilité</b>	Taux rentabilité économique	Résultat d'exercice/ $\Sigma$ actif	16%	23%	17%

	Taux rentabilité financière	Résultat d'exercice/capitaux propres	76%	163%	111%
	Taux rentabilité commerciale	Résultat de l'exercice/CA	28%	42%	32%

Source : Etabli par nous même

### 1-6-1 La profitabilité :

Cette entreprise est profitable, puisque qu'on constate que son chiffre d'affaire s'améliore d'une année à l'autre, ainsi qu'une bonne gestion de ces frais de personnel et ses consommations intermédiaires.

### 1-6-2 La gestion des actifs :

Cette entreprise a une gestion optimale de ses actifs, puisque l'augmentation de son chiffre d'affaire est beaucoup plus importante que celle de ses actifs qui ne sont pas lourds puisqu'elle ne procède pas d'importantes immobilisations vu la nature de son activité. Concernant les délais de stockages la nature de son activité. Concernant les délais de stockages ont déduits qu'elle ne stocke pas pour longtemps ; et les délais clients sont plus importants que les délais fournisseurs cela est dû à la nature de ses clients.

### 1-6-3 La liquidité :

Elle est solvable vu qu'elle peut honorer ses échéances grâce à la totalité de ses actifs, et elle a une liquidité moyenne car il existe de décalage entre ses décaissements et ses encaissements ; les clients règlent par leurs créances.

### 1-6-4 La structure de financement :

Au regard de la composition de sa structure et du résultat obtenu du calcul du ratio du risque liquidatif, nous pouvons affirmer que l'entreprise n'est pas autonome financièrement, elle a une bonne capacité de remboursement aussi.

### 1-6-5 La rentabilité :

L'entreprise est rentable donc on peut dire aussi que l'entreprise est attractive par rapport aux apporteurs de capitaux.

## Section 2 :Analyse de la situation financière de l'entreprise :

### 2-1 Analyse des bilans financiers :

Après avoir effectué les retraitements nécessaires aux bilans comptables des années 2019, 2020, et 2021 de cette entreprise, nous avons obtenu les bilans financiers de la même période, ces derniers seront utilisés pour analyser la structure du passif et de l'actif de cette entreprise :

**Tableau N°9 : Les bilans des trois dernières années de l'entreprise SARL OLIVES**

ACTIF	2019	2020	2021	PASSIF	2019	2020	2021
Actif non courant	17 076 954	28 914 064	24 155 044	Capitaux permanents	17 584 916	30 056 063	24 648 928
Immobilisations incorporelles				Capitaux propres	6 136 000	6 136 000	6 136 000
Immobilisations corporelles	17 076 954	28 914 064	24 155 044	Réserves consolidées	1 784 744	1 901 412	1 982 042
Bâtiments				Écart de réévaluation	1 423	1 423	1 423
Autres immobilisations corporelles				Report à nouveau			
Immobilisations financières				Résultat net	4 666 678	9 979 331	6 817 804
Prêt et autres actifs financiers non courants				DMLT	4 996 071	12 037 897	9 711 659
Actif courant	12 956 174	14 556 126	15 090 725	Emprunts et dettes financières	4 996 071	12 037 897	9 711 659
stocks et encours	4 142 054	6 608 602	5 736 644				
Créances et emplois assimilés	2 512 837	7 628 287	8 538 912	Passif courant	12 448 212	13 414 127	14 596 841
Clients	1 381 858	4 413 147	6 309 645				
Autres débiteurs				Fournisseurs et comptes rattachés			95 200
Impôts et assimilés	1 130 979	3 215 140	2 229 267	Impôts	434 483	329 158	584 419
Disponibilités et assimilés	6 301 283	319 237	815 169	Autres dettes	12 007 753	13 075 065	13 461 014
Trésorerie	6 301 283	319 237	815 169	Trésorerie passif	5 976	9 904	456 208
<b>Total actif</b>	<b>30 033 128</b>	<b>43 470 190</b>	<b>39 245 769</b>	<b>Total passif</b>	<b>30 033 128</b>	<b>43 470 190</b>	<b>39 245 769</b>

Source : Etabli par nous même

## 2.1.1 L'analyse verticale :

Tableau N° 10 : L'analyse verticale des bilans des trois dernières années 2019, 2020, et 2021

ACTIF	2019	%	2020	%	2021	%	PASSIF	2019	%	2020	%	2021	%	
Actif non courant	17 076 954	57%	28 914 064	67%	24 155 044	62%	Capitaux permanents	17 584 916	59%	30 056 063	69%	24 648	63%	
							Capitaux propres	6 136 000	20%	6 136 000	14%	6 136 000	16%	
Actif courant	12 956 174	43%	14 556 126	33%	15 090 725	38%	DMLT	4 996 071	17%	12 037 897	28%	9 711 659	25%	
							Passif courant	12 448 212	41%	13 414 127	31%	14 596	841	37%
Valeurs d'exploitation	4 142 054	14%	6 608 602	15%	5 736 644	15%	Fournisseurs et comptes rattachés		0%		0%	95 200	0%	
Valeurs réalisables	2 512 837	8%	7 628 287	18%	8 538 912	22%	Impôts	434 483	1%	329 158	1%	584 419	1%	
Valeurs disponibles	6 301 283	#####	319 237	0,7%	815 169	2%	autres dettes	12 007 753	40%	13 075 065	30%	13 461	014	34%
total actif	30 033 128	100%	43 470 190	100%	39 245 769	100%	compte bancaire courant	5 976	0%	9 904	0%	456 208	1%	
							total passif	30 033 128	100%	43 470 190	100%	39 245	769	100%

Source : Etabli par nous même

## 2-1-1-1 L'actif :

Selon l'analyse verticale faite sur les trois derniers bilans, on constate que l'actif non circulant représente une moyenne de 62% durant toute la période 2019-2021. Ce qui démontre que le gros de l'actif de cette entreprise se situe au bas du bilan.

## 2-1-1-2 Le passif :

Concernant le passif sa grande partie représente les capitaux permanents d'une moyenne de 64% cela est dû à l'augmentation du résultat de l'exercice de la même année.

## 2-1-2 L'analyse horizontale :

Tableau N°11 : L'analyse Horizontal des bilans des trois dernières années 2019, 2020, et 2021

ACTIF	2016	2017	%	2018	%	PASSIF	2019	2020	%	2021	%
Actif non courant	17 076 954	28 914 064	69,32 %	24 155 044	16,46 %	Capitaux permanents	17 584 916	30 056 063	70,92%	24 648 928	-17,99%
						Capitaux propres	6 136 000	6 136 000	0,00%	6 136 000	0,00%
Actif courant	12 956 174	14 556 126	12,35 %	15 090 725	3,67%	DMLT	4 996 071	12 037 897	140,95%	9 711 659	-19,32%
						Passif courant	12 448 212	13 414 127	7,76%	14 596 841	8,82%
Valeurs d'exploitation	4 142 054	6 608 602	59,55%	5 736 644	-13,19%	Fournisseurs et comptes rattachés				95 200	
Valeurs réalisables	2 512 837	7 628 287	203,57 %	8 538 912	11,94%	Impôts	434 483	329 158	-24,24%	584 419	77,55%
Valeurs disponibles	6 301 283	319 237	-94,93%	815 169	155,35 %	Autres dettes	12 007 753	13 075 065	8,89%	13 461 014	2,95%
Total actif	30 033 128	43 470 190	44,74%	39 245 769	-9,72%	Compte bancaire courant	5 976	9 904	65,73%	456 208	4506,30 %
						Total passif	30 033 128	43 470 190	44,74%	39 245 769	-9,72%

Source : établi par nous même

**2-1-2-1 L'actif**

On constate que l'année 2021 se caractérise par une diminution de l'actif immobilisé du manque d'acquisitions après avoir enregistré une hausse de 69% durant la période passée.

Toutefois, il ne faut pas nier la baisse remarquable des disponibilités durant la période 2019-2020 ce qui signifie qu'elle dispose de moins de liquidités.

**2.1.2.2 Le passif :**

On remarque que les capitaux propres ont vues une hausse importante pendant la période 2019-2020 cela est dû au résultat de l'exercice.

**Section 3 : La décision finale :****3-1 Conclusion de l'étude :**

Compte tenu des résultats obtenus on peut dire que cette entreprise est rentable compte tenu de l'augmentation de son chiffre d'affaire et de sa CAF et elle est active sur le marché malgré la concurrence suite à son ancienneté dans le domaine ainsi que l'expérience de plusieurs années acquises par ses dirigeants. Et vu la nature de quelques clients qui payent à terme ; la chose qui la pousse à demander des découverts bancaires pour pallier aux décalages momentanés de sa trésorerie entre les encaissements et les décaissements.

On peut conclure que la pérennité de l'entreprise ne semble pas être exposée à des menaces dans l'état actuel des choses, d'où un avis favorable pour le crédit d'exploitation sous forme d'un découvert bancaire de 888 711 DA selon la règle appliqué par la banque central 15 jours du CA :

$$\frac{\text{Chiffre d'affaire}_{2018} \times 15}{360} = \frac{21\,329\,075 \times 15}{360} = 888\,711 \text{ DA.}$$

Par contre en suivant la règle appliquée par le CPA 30 jours du CA ; sa sera un avis favorable pour le crédit d'exploitation sous forme d'un découvert bancaire de 1 777 422 DA.

$$\frac{\text{Chiffre d'affaire}_{2018} \times 30}{360} = \frac{21\,329\,075 \times 30}{360} = 1\,777\,422 \text{ DA.}$$

De l'autre côté on doit exiger la centralisation de son chiffre d'affaire au niveau du CPA 194, ainsi que les garanties suivantes :

- Hypothèque sur usine ;
- Caution des associés ;
- Délégation des assurances multi risque professionnel MRP.

**3.2 La conclusion de la banque :**

Une fois que l'analyse est réalisée pour cette entreprise, la banque trouve que les résultats sont appréciables et solvables, ce qui lui permettra de rembourser ses dettes pour financer son exploitation. Donc le comité de crédit DGA engageants lors de sa séance du 04/03/2022. A marqué son accord en faveur de la relation SARL Olives pour :

- Un découvert de 1 000 000 DA à échéance de 29/02/2023.

Le comité du crédit a exigé aussi les garanties suivantes :

- Hypothèque 1<sup>er</sup> rang/ unité à ré expertiser au préalable par un expert accrédité par le CPA
- Nantissement FDC
- Cautions des associés
- Caution CGCI
- Nantissement spécial matériel acquis
- Délégation assurance MRP
- Convention de crédit d'exploitation à formaliser.

**Conclusion**

A travers l'étude de cas que nous avons mené en collaboration avec la banque, on peut tirer la conclusion suivante :

L'entreprise a sollicité un renouvellement de facilité de caisse du crédit d'exploitation pour pallier aux décalages de sa trésorerie entre la date d'exécution des ventes et leurs paiements. Les remboursements se feront au fur et à mesure de l'encaissement des ventes.

Compte tenu qu'il s'agit d'une relation qui a toujours fait preuve des sens de ses engagements, l'activité prospère au fil des années et renforce de plus en plus sa stabilité, sa solvabilité et sa structure financière. Et comptes tenus aussi des résultats obtenus par l'application des différents outils d'analyse financière, nous concluons sur le fait que l'entreprise a tous les points positifs et une forte capacité d'endettement et lui facilitent l'accord de la banque pour bénéficier du crédit sollicité.

Conclusion

générale

## **Conclusion générale**

La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leur projet, les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la créance monétaire.

Les banques sont des entreprises de services, produisant et vendant des financiers varies, au premier rang des quels figure d'autrui. Leur succès dépend naturellement de leur capacité à identifier les attentes de leur clientèle et à y répondre de façon efficiente a un prix compétitif.

En Algérie, le rôle des banques se limite principalement à collecter des dépôts et accorder des crédits. Sous la pression de la concurrence, les banques ont dû élargir leur champ de compétences si bien qu'aujourd'hui.

Ainsi promu à un rôle d'intermédiation financière plus conforme à sa vocation universelle, dans un univers socio-économique en pleine mutation, le secteur bancaire constate incluant la diversification des moyens de financement accordés aux entreprises.

Les différents crédits ; plus précisément les crédits d'exploitation qu'ils soient direct (les crédits par caisse) ou indirecte (les crédits par signature) permettent de réaliser l'optimisation de la gestion de l'activité des entreprises contractantes, et ce a travers l'accélération de leurs rentrées de fonds ainsi que le non recours au décaissement en espèce, tout en sachant que l'accord de l'un des crédits déjà cités est conditionné par la nature de l'entreprise emprunteuse, sa situation de par sa clientèle. La durée du crédit demandé etc. après une étude des plus minutieuses.

Dans l'exercice de son activité habituelle, le banquier est confronté a différents risques d'origine diverses, ce qui implique sa présence sur tout les fronts en vue d'empêcher l'émergence d'une menace risquant de mettre en péril l'activité de son établissement ; cela dit, il pourra s'en prémunir en se basant sur une multitude de moyens qui lui permettent de détecter tout dérapage et de prendre les mesures efficaces a temps, en plus d'assurer les crédits octroyés au travers des prises de garanties exigées par le banquier doivent être raisonnables et en concordances avec le type et le montant des crédits devant être octroyés.

Tout accord de crédit doit être précéder par une évaluation de performance et de contre performance de l'entreprise en question a travers l'identification du client, de son environnement et ce après avoir réunit toutes les informations ainsi que les documents jugés nécessaire, afin de mieux apprécier le projet et de donner ou non l'accord de financement.

A travers l'étude qu'on a effectué, ainsi que les différentes informations et connaissances que on a acquis à notre passage par l'agence CPA, on a constaté l'importance des différents crédits dont peuvent bénéficier les entreprises en vue de soulager leurs trésoreries, d'apaiser leurs surfaces financières, et de ce fait assurer une bonne gestion et atteindre un rendement optimal.

Dans ce présent mémoire qui résume un peut les pratiques étudiées lors de notre stage pratique au sein du département de crédit du CPA agence 194, nous avons tenté d'étudier pour mieux comprendre, les déterminants de l'octroi d'un crédit d'exploitation.

Dans le chapitre introductif, nous avons défini le crédit dans ses différents sens ainsi que sa classification. Ensuite, qui dit crédit dit risque ce qui veut dire que la banque quand elle décidé d'octroyer un crédit elle se met dans un risque par défaut. De ce fait, la banque doit se prémunir contre ces risques et doit exiger des garanties a ses clients.

Le premier chapitre étudie les différentes formes qu'un crédit peut revêtir ; on a les crédits d'investissement et les crédits d'exploitations.

Ensuite, nous avons tenté d'opter pour une procédure d'études du dossier de crédit d'exploitation, cela a travers les documents administratifs, comptables et financiers, juridiques, puis on a fait une analyse du dossier de créditait les étapes à suivre pour analyser la situation financière d'un client.

Le dernier chapitre a été essentiellement consacré à une étude pratique d'un dossier qui reflète efficacement une situation de financement à l'exploitation, convenablement étudiée dans la partie théorique de ce mémoire.

Finalement les banques doivent considérer que le soutien aux entreprises est l'une de leurs priorités en matière de croissance économique, de création d'emploi et de cohésion économique et sociale. De ce fait, les banques jouent réellement le rôle d'intermédiation financière directe a travers l'octroi de crédit.

*Bibliographie*

## **Bibliographie :**

- Ammour Ben Halima, pratiques des techniques Bancaires, référence à l'Algérie, édition Dahleb.
- Medzine Khafrabi, technique comptable.
- Elie Choen, analyse financière, économie, 4<sup>ème</sup> édition.
- A. Boudiot, C.F.Abrot, techniques bancaires, édition Dahleb, Alger.
- Mémoire de fin d'étude, étude financière d'une entreprise, cas CCLS de DBK.
- Hocine Benissad, restructuration et réformes économiques (1979-1993), office des publications universitaires, Alger, 1994.
- Riad Ben Malek, la reforme de secteur bancaire en Algérie, mémoire de maîtrise en sciences économiques, France, 1999.
- Mémoire de fin d'étude, le financement de crédit d'investissement, promotion 2005/2006.
- Article n° 213 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- La loi du 14 avril 1990-50 n° 16 du 18 avril 1990.
- La loi n°88 – 01 du 12-01-1998 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques et économiques.
- « Marché financier », Microsoft Encarta 2009 (DVD), Microsoft Corporation 2008.

## **Webliographie :**

- WWW. CPA Banque. dz
- WWW. Système bancaire algérien.com

*A  
Annexes*

**Annexe01:**

Nom ou raison sociale :

**Check-list 1****CREDIT D'EXPLOITATION : Entreprise en activité****Entreprise déjà domiciliée (renouvellement de dossier)**

Documentations	Statut	Observation
1. Demande de crédit, chiffrée et motivée, signée par la personne habilitée ;	<input type="checkbox"/>	
2. Bilan définitif fiscal et les annexes du dernier exercice accompagnés du rapport du Commissaire aux Comptes pour les entreprises (SARL dont le Chiffre d'Affaires est supérieur à dix (10) millions de DA et les SPA) ;	<input type="checkbox"/>	
3. Bilans et Tableaux de Comptes de Résultats (TCR) prévisionnels et annexes (notamment le TFT : le Tableau de Flux de Trésorerie);	<input type="checkbox"/>	
4. Budget d'exploitation prévisionnel et plan de trésorerie pour l'exercice accompagnés de l'état de stock détaillé et des créances pour les principaux clients par maturité ;	<input type="checkbox"/>	
5. Situation comptable datant de trois (03) mois pour les dossiers présentés au 2 <sup>ème</sup> semestre ;	<input type="checkbox"/>	
6. Attestation fiscale récente apurée et déclaration fiscale du dernier exercice ;	<input type="checkbox"/>	
7. Attestation parafiscale récente et apurée ;	<input type="checkbox"/>	
8. Copie légalisée des titres de propriété appartenant à l'entreprise et bail de location ;	<input type="checkbox"/>	
9. Note de présentation de l'entreprise (avec fiche de groupe d'affaire pour les entreprises apparentées), qualification des associés et des dirigeants ;	<input type="checkbox"/>	
10. Plan de charge détaillé par client et par produit ;	<input type="checkbox"/>	
11. Programme d'importation et plan de financement (entreprise industrielle ou commerciale) ;	<input type="checkbox"/>	
12. Statut et registre de commerce en cours de validité (en cas de changement entre les exercices) ;	<input type="checkbox"/>	
13. Certificat de conformité pour les sociétés exerçant l'activité d'importation.	<input type="checkbox"/>	

**Nouvelle domiciliation**

Additivement aux documents cités ci-dessus, il y a lieu de compléter le dossier par les documents ci-après :	Statut	Observation
1. Bilans, Tableaux des Comptes de Résultats (TCR) et des trois (03) derniers exercices ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes (SARL dont le Chiffre d'Affaires est supérieur à dix (10) millions de DA et les SPA) ;	<input type="checkbox"/>	
2. Bilan de clôture ;	<input type="checkbox"/>	
3. Statuts de l'entreprise ;	<input type="checkbox"/>	
4. Registre de commerce en cours de validité ;	<input type="checkbox"/>	
5. Copie du NIF et du NIS ;	<input type="checkbox"/>	
6. Toute autorisation d'exploitation spécifique à délivrer par les autorités compétentes ;	<input type="checkbox"/>	
7. Autorisation de consultation à la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie (pour les crédits de deux (02) millions de DA et plus).	<input type="checkbox"/>	

 Cochez si document recueilli

Visa Agence:

**Annexe02:**

***AUTORISATION DE CONSULTATION DE LA CENTRALE DES RISQUES  
DE LA BANQUE D'ALGERIE***

***(Art. 160 loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit)***

*Je soussigné :*

*Agissant au nom de la société :*

*Date et lieu de naissance/Création :*

*En qualité de :*

*Adresse :*

*N° Identification banque d'Algérie (clé B.A):* .....

*Agrément N° :*

*N° Identification ONS :* .....

*Autorise le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Agence Tizi-Ouzou 194 à consulter la centrale des risques de la Banque d'Algérie et autorise celle-ci à lui communiquer les renseignements enregistrés à notre nom.*

***FAIT à TIZI OUZOU  
(Cachet et Signature de l'Entreprise)***

**Annexe03:**

**- COMPTE RENDU DE VISITE -**

**Relation :**

**Adresse :**

**Activité :**

**Compte :**

**Identifiant client :**

**Crédit sollicité :**

**Annexe04:****FICHE COMITE DE CREDIT AGENCE**

Date du :

<b>Délégation de crédit</b>	<input type="checkbox"/> Agence	<input type="checkbox"/> G.E	<input type="checkbox"/> DGA Eng	<input checked="" type="checkbox"/> D.G.
-----------------------------	---------------------------------	------------------------------	----------------------------------	--

Agence :

Code :

N° :

Raison Sociale :

Activité :

Identifiant Client :

N° du compte :

Membres	Avis	Signature
Mme		
Mme		
Mr		

**Avis du comité de crédit**

Avis :

Garanties :

Conditions :

Avis / Décision du Président du comité de crédit



